

Procès - verbal

SESSION

du vendredi 25 novembre 2022
à Lons le Saunier

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

La Chambre d'agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa session le vendredi 25 novembre 2022, en présentiel au siège à Lons le Saunier et en visioconférence.

Présents

Mesdames, Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur Alpy Jean-Baptiste
Madame Ballly Isabelle
Monsieur Bourgeois Patrick
Monsieur Buchet Christophe
Monsieur Camuset Alexandre
Monsieur Druot Eric
Monsieur Duquet Vincent
Monsieur Ferreux Emmanuel
Monsieur Gérard Christian
Monsieur Gros Jean-Pierre
Madame Grosslord Elise
Monsieur Lavrut François
Monsieur Louls Jacques
Madame Michaud Sylvie
Monsieur Mougeot Patrick
Monsieur Moyne Gilbert
Madame Patenat Marielle
Monsieur Perrot Frédéric
Monsieur Rizzi Emmanuel
Monsieur Saive Nicolas
Monsieur Schouwey Emmanuel

Excusés ou absents

Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur Ballly Franck
Madame Banderier Yevgeniya
Monsieur Blondeau Olivier
Monsieur Bongain Cédric
Monsieur Bouillet Mathias
Madame Duc Carmel
Monsieur Guillot Rémy
Monsieur Jouffroy Jean
Monsieur Perrod Emmanuel
Monsieur Perrodin Nicolas
Madame Poncet Lucie
Monsieur Poncet Sylvain
Monsieur Socle Yves
Monsieur Vultton Patrick

S O M M A I R E

Accueil par Monsieur François Lavrut, président.....	4
Adoption du procès-verbal de la session du 15 mars 2022.....	5
Budget rectificatif 2022	6
Budget initial 2023, tarifs 2023 et délibérations budgétaires	16
Thématique : concilier sécurité alimentaire et transition énergétique, avec l'intervention de Monsieur Martin Lechenet, responsable DATA à l'Alliance Bourgogne Franche-Comté.....	32
Renouvellement de membres de la Chambre d'agriculture du Jura.....	62
Intervention de Monsieur François Lavrut, président.....	64
Débat avec la salle et prises de parole des invités.....	68
Clôture par Monsieur le préfet du Jura	93

Accueil par Monsieur François Lavrut, président

Monsieur François Lavrut

Bonjour à toutes et à tous. Nous avons le quorum et pouvons donc débiter cette session d'automne, principalement basée sur le budget rectificatif et le budget primitif 2023. Nous aborderons aussi l'ensemble des questions d'actualité, vos préoccupations et aurons ensuite un moment de débat.

J'ai reçu les excuses du président du Conseil départemental, Clément Pernet ; Marie-Christine Dalloz et Danielle Brulebois, députées, doivent nous rejoindre.

Madame Compagnon, attachée parlementaire de Justine Gruet, députée, est présente.

Je remercie les administrations qui sont présentes.

Le préfet nous rejoindra vers 11 heures 30.

Je remercie l'ensemble des invités qui sont présents, ainsi que l'ensemble des membres de la Chambre d'agriculture.

Adoption du procès-verbal de la session du 15 mars 2022

Monsieur François Lavrut

Vous avez reçu le lien du projet de procès-verbal de la session de printemps du 15 mars 2022. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce compte-rendu ? (*néant*). Sachez qu'il est disponible en format papier à la Chambre d'agriculture. Comme tout est enregistré, il reflète mot pour mot ce qui a été dit durant la session. S'il n'y a pas de remarque, je propose de le mettre au vote.

On me signale que Vincent Duquet a eu un problème de dernière minute. On a donc mis en place une visio-conférence pour qu'il puisse assister à notre session ce matin.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie pour l'adoption du procès-verbal.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 1 vote en visioconférence)**

**Le procès-verbal de la session du 15 mars 2022
est adopté à l'unanimité**



Adoption du procès-verbal de la session du 15 mars 2022

Mis en ligne sur le site Internet de la Chambre d'agriculture du Jura le 5 août 2022

Vote pour adoption

Membres élus : 35

Quorum : 18

Membres présents : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

4



Budget rectificatif 2022

Monsieur François Lavrut

Nous avons un BR¹ qui est mieux que le budget prévisionnel qu'on avait présenté, mais qui n'est toujours pas à l'équilibre. Je vais laisser la parole à Estelle (Wurpillot) pour engager la présentation.

Madame Estelle Wurpillot

Merci François (Lavrut). Je vais vous présenter le BR un peu plus en détail que les autres années car ces explications seront utiles pour le BI² 2023. Nous allons le faire à trois voix, avec Denis (Legrand), que tout le monde connaît, et Carole Maldiney, qui est notre nouvelle responsable budgétaire à la Chambre départementale. Elle est salariée de la Chambre régionale, mais elle travaille pour nous.



Budget Rectificatif 2022 Eléments essentiels

- Signature du Contrat d'objectifs et de performance des Chambres → renforcement de la logique de réseau
 - reversement de la TATFNB :
 - 10% Chambre d'agriculture France
 - 10% Chambre régionale
 - 10% FNMPP
- Masse salariale en baisse
 - Turn over important
 - Revalorisation de la valeur du point d'indice
- Inflation et augmentation des tarifs
- Investissement : travaux

Résultat budgétaire déficitaire de - 215 k€

Session Chambre d'agriculture du Juin 25 novembre 2022

7



Je vous présente les points essentiels du BR de 2022. Le premier élément qu'il faut signaler, c'est la signature du COP³ entre le réseau des Chambres d'agriculture et l'Etat. Lors de la session de novembre, session où nous avons présenté le BI 2022, ce contrat venait tout juste d'être signé, nous n'avions donc pas intégré les conséquences de ce COP dans notre BI. Je passe aux grands changements par rapport au budget liés à ce COP. Aujourd'hui, sur la TATFNB⁴ que nous recevons, 10% remontent au niveau national pour le fonctionnement de Chambres d'agriculture France, le nouveau nom de l'APCA⁵. Ceci correspond à peu près à l'assiette précédente, avec une petite évolution.

¹ Budget rectificatif

² Budget Initial

³ Contrat d'objectifs et de performance

⁴ Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti

⁵ Assemblée permanente des Chambres d'agriculture

Cela équivaut, dans les grandes masses, à notre contribution précédente. Dix pour cent remontent à la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, c'était également notre contribution historique. Et puis 10% d'un fonds de mutualisation de péréquation et de performance. Il s'agit là d'une enveloppe mutualisée au niveau des Chambres, qui nous reviendra partiellement si nous atteignons nos objectifs dans les domaines d'activités stratégiques. Huit pour cent vont nous revenir si nous contribuons à la vie du réseau et si nous atteignons nos objectifs. Les 2% restants seront mutualisés pour aider les Chambres les plus fragiles ou poursuivre certaines actions très spécifiques. C'est ce que prévoit le COP et, dans le BR qu'on va vous présenter pour 2022, nous intégrons ces évolutions, sachant que les 10% du FNMPP⁶ ne sont pas applicables en 2022 puisque la loi de finances rectificative n'a pas permis de modifier le plafond. On est donc à 5%, ce qui est déjà une évolution puisque le taux initial était à 2,5%. C'est là un premier élément de modification de notre budget. Le point principal en volume, c'est la masse salariale. Vous verrez dans le budget qui vous sera présenté qu'il y a une grosse baisse entre le BI et le BR sur la masse salariale. C'est une situation plutôt subie puisque nous avons eu un gros *turnover* dans les équipes, avec six départs de salariés sur l'année jusqu'à présent. Nous avons bien sûr ouvert à des recrutements, mais avec de grosses difficultés à recruter, à trouver des candidats avec un profil intéressant. On est quasiment au plein-emploi et il est difficile de réussir à embaucher de nouveaux conseillers. Un point sur la masse salariale. Au 1^{er} juillet de l'année 2022, il y a une revalorisation du point d'indice pour les salaires des salariés de la Chambre avec une évolution de 2,75% en lien avec l'augmentation du coût de la vie. Cette valeur du point n'avait pas bougé depuis une décennie. Ceci impacte aussi notre budget. Face à l'inflation, il a également fallu que nous intégrions ces hausses de charges, donc sur la masse salariale et sur les charges de fonctionnement. Ce qui nous a conduits exceptionnellement à faire progresser nos tarifs en cours d'année. Nous avons en effet fait une évolution globale de nos tarifs de 4% au mois d'août 2022. Enfin, nous avons fait pas mal de travaux qui étaient prévus, essentiellement sur le site de Lons. Vous avez pu voir que le parking était en mauvais état. Nous avons réalisé des travaux pour mettre en séparatif le réseau d'évacuation des eaux. Nous avons aussi désamianté les parties dans lesquelles nous voulons faire des travaux d'aménagement. Ces premières phases de travaux sont faites et quasiment finies pour cette année. Nous avons donc intégré ces travaux dans les investissements. Je dois vous signaler que, sur le site de Foucherans, nous avons en copropriété des bureaux. Or CER France a quitté les locaux il y a quasiment un an. La SAFER⁷ s'est portée acquéreur de ces locaux. Notre idée initiale était d'acheter deux bureaux pour mieux installer nos équipes. Finalement, nous allons louer à la SAFER un bureau supplémentaire et nous allons effectuer des travaux d'aménagement pour que ce soit un peu plus confortable pour les salariés, un peu plus ergonomique pour pouvoir travailler sereinement et avoir suffisamment de place. Voilà pour les travaux prévus sur cette année, sachant que Denis (Legrand) y reviendra dans le détail avec les chiffres.

Le BR 2022 que l'on va vous présenter est en déficit de 215 000 € alors que le BI est en déficit de 318 000 €.

Je vous propose que Denis (Legrand) et Carole (Maldiney) vous présentent à deux voix les évolutions de ce budget.

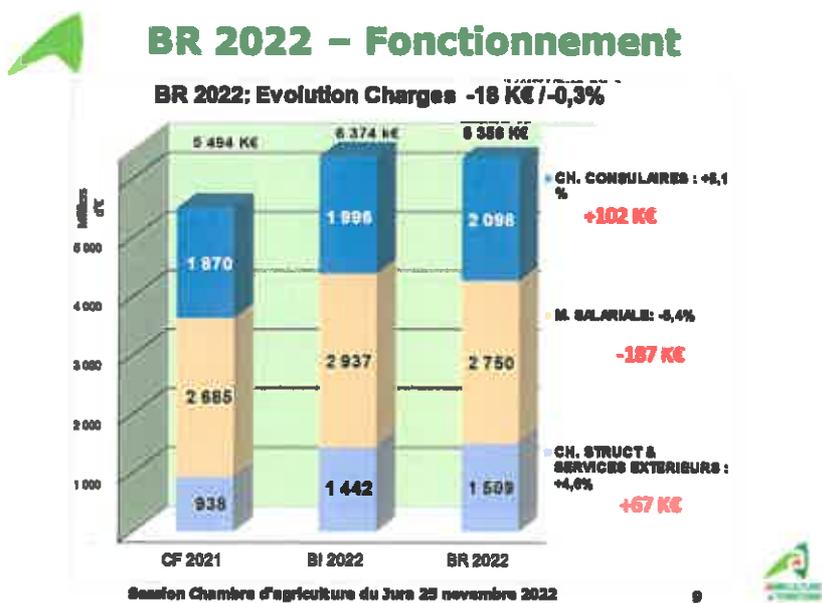
⁶ Fonds de modernisation, de performance et péréquation

⁷ Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

Madame Carole Maldiney

Bonjour. Nous allons vous présenter le BR avec un graphique que Denis (Legrand) va mettre en exergue. Dans les dépenses de fonctionnement, les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 6 356 K€, en diminution de -18 000 € par rapport au BI 2022, comme vous le voyez sur le graphique à l'écran. Ces charges se répartissent en trois histogrammes :

- Le compte financier 2021 qui reprend le réalisé de l'année derrière,
- Le BI 2022 qui a été présenté lors de la session de novembre 2021,
- Le BR 2022 tel qu'il vous sera présenté lors de cette session.



On peut déjà voir que les charges de structure et des services extérieurs s'élèvent à 1 509 k€ au BR 2022, en hausse de 67 000 €.

Les principales variations à retenir sont les suivantes :

- Le maintien de l'écriture en valeur comptable des éléments d'actif cédés de 496 000 € dû à l'échange des bureaux de Champagnole, équilibrés par une recette de produit de cession d'actif de 520 000 €,
- l'augmentation du poste Intérim de 37 000 € qui s'explique par la poursuite de l'intérim pour remplacer une assistante sur l'ensemble de l'année et le recours à de l'intérim ponctuel pour assurer l'accueil et le remplacement de congés maternité.

Il faut également noter que nous avons diminué le montant des sécurités budgétaires de 48 000 € et que le compte financier 2021 ne présentait pas de marge de sécurité. La masse salariale est présente au BR 2022 pour un montant de 2 750 K€, en baisse de 287 000 €, comme vous l'a indiqué notre directrice tout à l'heure. Nous pouvons constater les éléments suivants. Elle est en très forte diminution par rapport au BI 2022. On a, en effet, un effectif de 40,9 ETP⁸ en diminution de 4,3 ETP rémunérés au BR 2022. Ceci est dû essentiellement à -2,25 ETP de sécurité budgétaire provisionnés au BI 2022 mais pas au BR 2022. C'est dû aussi au non-remplacement des agents budgétés en année pleine au BI 2022 et dont les embauches ne seront réalisées que fin 2022, voire début 2023, donc avec un impact net de -2,05 ETP. On peut également noter la réévaluation du point au 1^{er} juillet 2022, intégré pour 34 000 €.

⁸ Equivalents temps plein

La dernière masse budgétaire des charges, ce sont les charges consulaires qui représentent un montant de 2 098 K€ en hausse de 102 k€, soit 5,1% comme vous l'indique le graphique. Ce qui est essentiellement dû à l'augmentation des cotisations obligatoires de 94 000 € que Denis (Legrand) va vous présenter.

Monsieur Denis Legrand

Merci Carole (Maldiney). Lors de la préparation du BI 2022, les évolutions sur les cotisations étaient attendues et n'étaient pas suffisamment précises pour que nous puissions les intégrer dans le BI. Estelle (Wurpillot) vous a parlé, en introduction, de l'augmentation du FNMPP, ce qui représente, entre le BI et le BR, +68 000 €. Ensuite, nous avons la cotisation à Chambre d'agriculture France qui augmente de 134 000 €. C'est en partie lié au transfert de la cotisation sur les services informatiques nationaux pour 115 000 €, qui étaient auparavant payés à la Chambre régionale qui reversait ensuite au niveau national. Dans les parties obligatoires, la cotisation à la Chambre régionale d'agriculture diminue donc d'autant, donc de 115 000 €. Pour le reste, il n'y a pas beaucoup de changements par rapport au BI 2022. Nous n'allons donc pas présenter toutes les autres cotisations. Je reviendrai dans un instant pour expliquer les recettes nouvelles qui sont générées en contrepartie de ces hausses de cotisations obligatoires.



BR 2022 – tarifs 2022 **Décision du Bureau du 11 juillet 2022**

Compte tenu de la situation générale inflationniste et de l'évolution de certaines charges (valeur du point notamment), le bureau a voté une augmentation générale des tarifs de +4 % à effet du 01 août 2022

- pour agriculteurs et OPA → 627 €/j, 338 € par ½ j et 85 €/h
- pour prestations collectivités → 691 €/j, 345 € par ½ j et 89 €/h

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

11



Vous avez ensuite une diapositive sur les tarifs. On a dit en introduction qu'on avait une augmentation au 1^{er} août 2022 de 4% sur les tarifs. On arrive, pour les agriculteurs et les OPA⁹, à un tarif de 627 € par jour et, pour les prestations aux collectivités, à 691 € par jour. Je ne vous fais pas le détail sur les demi-journées et sur le tarif à l'heure. Tout cela est en application depuis le 1^{er} août.

Madame Carole Maldiney

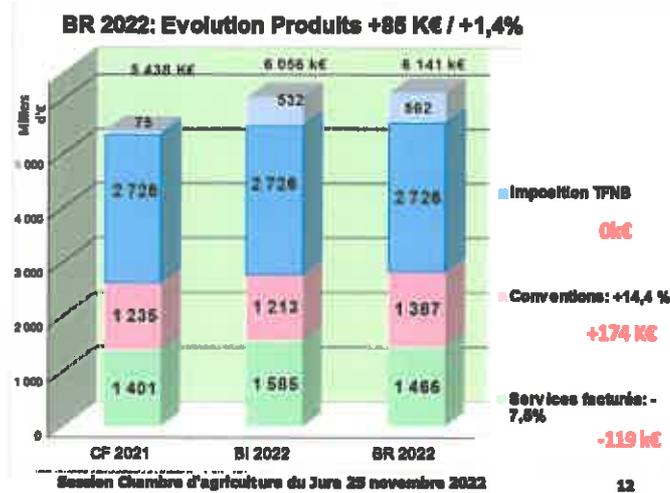
Je passe ensuite aux recettes prévisionnelles que vous avez sur le graphique suivant, pour 6 141 K€, en augmentation par rapport au BI de 85 000 €. Vous avez la répartition des recettes sur le graphique à l'écran, avec la partie charges avec le compte financier 2021, le BI 2022 et le BR 2022.

⁹ Organismes professionnels agricoles

À noter en premier lieu qu'au BR 2022, les recettes d'équilibre de 200 000 € ont été annulées, ce qui porte l'augmentation réelle par rapport au BI 2022 à +285 000 €.



BR 2022 – Fonctionnement



On peut voir les services facturés, les prestations de services qui sont à hauteur de 1 466 k€, en diminution de -119 k€ par rapport au BI 2022. La variation budgétaire intègre l'annulation des prestations d'équilibre de 200 000 € en lien avec les ajustements de la masse salariale et les charges de fonctionnement, d'où une variation réelle de ces prestations de +81 000 €, essentiellement portées par la hausse des dossiers installation. Les conventions apparaissent au BR pour 1 387 K€, soit une hausse de 174 k€. Nous constatons une nette progression due en grande partie à la compensation de l'évolution des cotisations dont vous a parlé Denis (Legrand) et qu'il va vous expliquer.

Monsieur Denis Legrand

Je reviens sur les hausses de cotisations qui vont de pair avec nos différents dispositifs de recettes. Pour le FNMPP, nous prévoyons de respecter notre part sur l'atteinte des objectifs qui sont fixés dans le cadre du COP avec l'Etat, mais ce sera aussi le cas au niveau régional puisque l'atteinte des objectifs est régionale et non pas départementale. Ce qui veut dire pour nous, dans l'hypothèse où ces objectifs seraient respectés, 83 000 € de plus qui sont attendus par rapport au BI 2022 tel qu'il a été présenté à l'époque. Pour la cotisation obligatoire à l'APCA, un système d'amortisseur de l'augmentation est mis en place par Chambre d'Agriculture France et nous percevons 32 000 € pour 2022. Ce sera dégressif en 2023, nous y reviendrons. Une correction de calcul de la cotisation pour tenir compte des cotisations obligatoires forêt qui ne sont pas identiques partout en France est mise en place et est intégrée dans le BR pour 39 000 € de plus par rapport au BI 2022. Voilà pour ces systèmes de recettes en lien avec les augmentations de cotisations obligatoires.



BR 2022 - DEPENSES et RECETTES en Capital

Chapitre	BI 2022	BR 2022
Rbt Capital emprunts	40 000	39 873
Investissements Immatériels	30 000	7 958
Logiciels	5 000	0
Bâtiment	-80 000	-59 099
Aménagements Immeubles	545 000	168 724
Acquisition matériels	4 000	0
Acquisition véhicule	45 000	94 500
Mat informatique et téléphonie	0	0
Mobiliers	22 000	2 000
Parts sociales	2 000	0
Cautionnement	0	0
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	613 000	253 956
Emprunts et Dettes en Capital	200 000	0
TOTAL RECETTES EN CAPITAL	200 000	0

Session Chambre d'agriculture du Jura 28 novembre 2022

14



Madame Estelle Wurpillot

Un complément par rapport aux conventions. Cela n'apparaît pas dans le graphique parce qu'en proportion, ce sont des petits volumes, mais sur les conventions financières que l'on peut avoir sur le domaine forestier, avec les difficultés de recrutement que nous avons actuellement, sachant que nous avons deux conseillers au lieu de quatre, ce sont bien sûr des conventions qu'on n'arrive pas à réaliser complètement et que l'on doit revoir à la baisse. Nous sommes donc assez dépendants de notre capacité à recruter sur des secteurs stratégiques comme la forêt.

Madame Carole Maldiney

La taxe additionnelle sur le foncier non-bâti s'élève à 2 726 k€ et se maintient, comme en 2021, à son niveau historique.

La dernière masse budgétaire des produits, ce sont les autres produits qui s'élèvent à 562 000 €. En 2021, l'impact de l'échange des bureaux de Champagnole acté en 2022 pour 521 k€ n'existait pas, ce qui explique le changement d'échelle des autres produits au BR 2022.

Pour la section investissement, je laisse la parole à Denis (Legrand).

Monsieur Denis Legrand

Merci Carole (Maldiney). Pour les investissements, le BR 2022 a été travaillé avec la réalité connue à ce jour, qui est proche de la réalité qui se fera jour au compte financier, même s'il y a encore des choses en cours. Les évolutions sont les suivantes :

- Sur le capital remboursé, nous avons ajusté à la réalité des annuités,
- Les investissements immatériels qui étaient à 38 000 € concernent les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les investissements bâtimentales, notamment à Lons le Saunier.

On verra tout à l'heure que les investissements sont un peu repoussés, du coup les frais d'études le sont également. Nous en sommes donc à 7 958 € sur ce poste-là. Sur la partie logiciels, on n'en a pas fait et on n'a pas prévu d'en faire. Pour les bâtiments, on a l'opération d'échange immobilier dont nous avons déjà parlé à Champagnole, qui est passée dans les comptes avec les valeurs exactes. Et comme on cède un peu plus que ce que l'on reprend en termes de valeur, cela explique en grande partie le chiffre négatif qui apparaît dans la case « investissement ». Il est un peu difficile de faire un investissement négatif, mais cela fait partie des opérations comptables. Cependant, nous avons intégré aussi le remplacement de l'armoire électrique obsolète de la chaufferie à Lons le Saunier et une provision de 22 000 € qui est maintenue pour des travaux sur les bureaux de Foucherans. Ce qui fait qu'on arrive à un chiffre de -59 099 €. Les aménagements d'immeubles concernent essentiellement la rénovation sur les locaux de Lons le Saunier qui est reportée sur 2023, d'où une grosse baisse sur ce poste. En revanche, on intègre le remplacement d'une des chaudières à gaz sur le site de Lons le Saunier pour 38 000 €. On intègre les travaux d'assainissement dont Estelle (Wurpillot) a parlé au début pour mettre le réseau en séparatif et modifier la conduite jusqu'au bout à cause d'une servitude qui posait souci par rapport à des projets de bâtiments, donc 66 000 € pour ces travaux d'assainissement. Et le désamiantage des espaces qui sont à rénover pour 62 000 €. On en arrive à 168 724 €. Il n'y a pas d'acquisition de petit matériel. Le matériel informatique est toujours à zéro. Pour les véhicules, nous engageons l'achat de six véhicules qui sont aujourd'hui en location et dont la location arrive à terme en fin d'année. Comme ils ont peu de kilomètres puisqu'ils ont été mis au service au début de la pandémie de Covid, nous estimons qu'ils sont en bon état, donc on les conserve et on va les faire durer. Pas d'achat de parts sociales ou autres participations de prévues. On passe donc à zéro. Pas de cautionnement non plus. Ce qui fait qu'on arrive à 253 956 € d'investissements pour 613 000 € qui étaient prévus au départ. Compte tenu du report des rénovations de Lons le Saunier, l'emprunt qui a été programmé au BI 2022 est reporté, en tout cas n'est pas prévu sur 2022 et nous en reparlerons au BI 2023. Voilà pour la partie investissement. Il nous reste la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement.

Madame Carole Maldiney

Les prévisions du BR 2022 de fonctionnement et d'investissement généreraient une capacité d'autofinancement de -132 486 € et un fonds de roulement de +134 207 €. Le fonds de roulement ainsi calculé atteint 90 jours de fonctionnement, cible attendue pour les chambres départementales.

Madame Estelle Wurpillot

Avant de passer la parole à Denis (Legrand), je veux tout de même souligner que nous restons sur un BR négatif, mais en tenant compte des augmentations de contribution sur les cotisations obligatoires et sur les charges. Ce qui fait vraiment la différence, ce sont bien sûr les prestations et les conventions, c'est-à-dire le travail des équipes. Ceci n'a pas forcément été simple tout au long de l'année puisque, comme je l'ai dit, il y a eu six départs de salariés, ce qui veut dire que la charge se reporte pour un temps sur les autres et qu'il faut accompagner les nouveaux. Je voulais donc juste souligner les efforts des équipes de la Chambre d'agriculture parce que nous avons tout de même réussi à limiter les dégâts grâce à leur travail.



BR 2022 – CAF et Variation du FONDS DE ROULEMENT

Avec ces hypothèses :

- capacité d'autofinancement à -132 486 €

- augmentation du fonds de roulement de +134 207 €, soit environ +8 jours de fonctionnement par rapport au BI 2022 pour atteindre 90 j de fonctionnement sur les dépenses courantes

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

13



Monsieur Denis Legrand

Nous devons passer au vote, sauf s'il y a des questions.

Monsieur François Lavrut

Sur le BR fonctionnement comme Investissement, est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? (*néant*). On est sur une année où les efforts faits impliquent qu'on est un peu mieux que le budget qui avait été présenté. On a aussi l'effet « installations » puisqu'on est à 93 installations dans le département cette année alors qu'on était plutôt calé sur 50 à 60. On se situe sur un boni puisque nous étions en fin de programmation. Globalement, le travail collectif a plutôt payé malgré l'ensemble des cotisations obligatoires, mais ce n'est pas la Chambre du Jura qui décide des augmentations de charges.

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de passer au vote.

Monsieur Denis Legrand

Les élus ont reçu par courrier les tableaux qui permettent de voter, donc les tableaux qui vous sont présentés au vote : la liste détaillée des subventions, les cotisations, le tableau de présentation des emplois, les tableaux de compte de résultat prévisionnel, de capacité d'autofinancement et d'évolution de la situation patrimoniale. Vous avez également eu pour information les tableaux du budget par destination et origine, les opérations sur comptes de tiers, le plan de trésorerie et les opérations pluriannuelles. Il y a deux votes à effectuer, le premier étant d'approuver le BR 2022 tel qu'il vient de vous être présenté.

Je fais juste un petit aparté au niveau du nombre de membres présents. Normalement, nous sommes à 21.



Budget rectificatif 2022 Tableaux soumis aux votes

Les élus ont eu par courrier tous les tableaux qui sont soumis au vote de la session, à savoir :

- La liste détaillée des subventions et cotisations obligatoires ou non (objet d'une délibération spécifique)
- Le tableau n°1 de présentation des emplois
- Le tableau n°2 du compte de résultat prévisionnel, du calcul de la capacité d'autofinancement et de l'état de l'évolution de la situation patrimoniale

et pour information :

- Le tableau n°3 du budget par destination et origine
- Le tableau n°4 des opérations sur comptes de tiers
- Le tableau n°5 du plan de trésorerie
- Le tableau n°6 des opérations pluriannuelles

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

16



VOTES soumis à l'assemblée (1/2)

- Approbation du budget rectificatif 2022 (N°01-2022)

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 21
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour : 21

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

17



Monsieur François Lavrut

Sur l'approbation du BR 2022, qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 1 vote en visioconférence)
Le budget rectificatif 2022 est adopté à l'unanimité**

Monsieur Denis Legrand

Le deuxième vote porte sur les délibérations sur les cotisations obligatoires et facultatives inscrites au BR et en même temps les subventions inscrites au BR 2022.

Monsieur François Lavrut,

Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.



VOTES soumis à l'assemblée (2/2)

• Délibérations

N° 02-2022

Approbations des Cotisations Obligatoires et facultatives inscrites au budget rectificatif 2022

N° 3-2022

Approbation des subventions inscrites au budget rectificatif 2022

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 21
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour : 21

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

19



**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 1 vote en visioconférence)**
**Les délibérations concernant les cotisations obligatoires
et facultatives inscrites au budget rectificatif 2022
et les subventions inscrites au budget rectificatif 2022
sont adoptées à l'unanimité**

Budget initial 2023, tarifs 2023 et délibérations budgétaires

Monsieur François Lavrut

Je vous propose de passer au BI 2023.

Madame Estelle Wurpillot



Budget initial 2023 Éléments essentiels

- Application du COP
 - Respect des objectifs DAS
 - Compensation dégressive
- Charges de fonctionnement : des coûts Incertains
- Masse salariale maîtrisée (système assurance chômage)
Évolution de l'organisation des services
- Poursuite des efforts : plus de prestations et des conventions pilotées
- Travaux Importants au siècle

Résultat budgétaire déficitaire à -368 k€

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

21



Nous avons construit le BI 2023 avec des choses certaines et des choses très incertaines. Nous appliquons le COP où nous sommes bien à 10% de contribution sur le fonds mutualisation, un retour attendu de 8% que nous avons intégré. Comme l'a dit Denis (Legrand), nos objectifs seront à atteindre collectivement au niveau de la région. Nous pensons donc que nous allons collectivement réussir à atteindre les objectifs et nous inscrivons cette recette dans notre budget initial. À noter que les compensations qui sont mises en place pour faire un effet amortisseur sur la progression des cotisations obligatoires sont dégressives. On commence donc déjà à avoir un peu moins de soutien pour amortir le choc. Par rapport à nos charges de fonctionnement, les coûts sont relativement incertains, que ce soit sur l'énergie, sur nos frais de déplacement ou les assurances. Il y a des choses que l'on connaît et d'autres beaucoup moins. On les a prévues avec une progression assez lourde, en espérant que cette progression soit suffisante et même que nous ayons de bonnes nouvelles lors du BR 2023. Il a tout de même fallu prendre de la sécurité sur ces postes-là.

Concernant la masse salariale, il y a une évolution de l'assurance chômage. Les chambres d'agriculture sont en auto-assurance, avec un fonds mutualisé qui s'appelle le FNAGE¹⁰ et nous allons changer de système car cela coûtait très cher en gestion. On sera ainsi sans effet amortisseur, c'est-à-dire 1 € pour 1 € directement sur le chômage de nos salariés qui partiront. Des chambres sont gagnantes, d'autres sont perdantes et nous sommes perdants avec les prévisions qui ont été faites ici, du fait justement du *turnover* qui a eu lieu ces derniers temps. Cela reste toujours incertain. Le marché de l'emploi étant plutôt porteur, on peut espérer que nos ex-salariés vont retrouver du travail. Cependant, une décision forte a été prise pour construire ce budget initial, qui est de maîtriser la charge salariale. Nous avons donc inscrit au BI la même somme que pour le BI de 2022. Mais comme nous avons augmenté la valeur du point, comme –et ceci chaque année– 1,7% des points sont redistribués aux salariés, le système d'assurance chômage et cette charge qui augmente correspondent à une diminution de 2 postes budgétaires, 2 ETP¹¹ budgétaires. Il y a donc une vraie volonté d'essayer de maîtriser cette dépense qui est la principale, mais qui est également notre ressource. C'est donc un peu compliqué. Je dois aussi vous dire que cette compression, même si 2 ETP peuvent paraître relativement peu, est aussi liée à un projet de réorganisation. Nous allons faire évoluer l'organisation des services de la Chambre d'agriculture l'année prochaine, dès le début de l'année, avec une volonté de renforcer le pilotage transversal de la Chambre pour se donner plus de visibilité, avoir un suivi plus proche de nos objectifs et puis réduire les niveaux d'encadrement afin d'être plus réactifs. C'est notre ambition.

Sur les recettes, on est toujours sur une trajectoire de progresser en prestations et de maîtriser nos conventions. On a vu que le niveau de recettes en conventions n'était pas négligeable. Il est quasiment équivalent à celui des prestations. En revanche, à chaque fois que l'on retrouve un financement par convention, il y a forcément de l'autofinancement à apporter. Il faut bien maîtriser l'autofinancement que nous allons apporter pour ne pas trop gager de crédits, donc nous mettre en difficulté. Il faut que l'on puisse piloter ce que l'on souhaite engager en part conventions et il faut également qu'on arrive à faire un peu d'ingénierie financière, du moins un peu plus encore que ce qu'on pouvait faire, pour essayer d'obtenir des taux de financement supérieurs. Voilà les orientations que nous prenons pour cette année. Il faut également que nous poursuivions nos travaux sur le site. Ce sera aussi un gros morceau à passer en termes d'investissement. Le budget que nous allons vous présenter est déficitaire de 368 000 €, à mettre au regard du BI 2022 qui était à -318 000 €. Nous avons essayé de compresser au maximum pour limiter le déficit.

Je passe la parole à Carole (Maldiney).

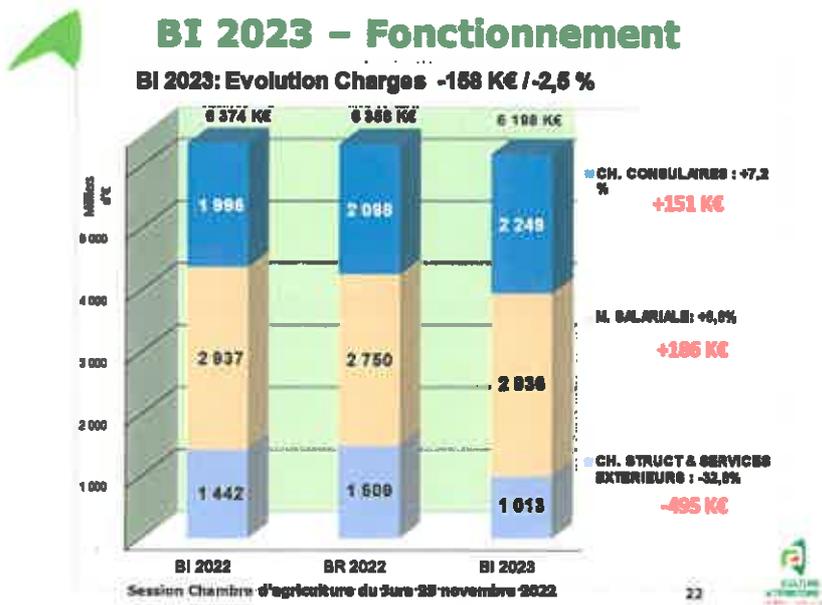
Madame Carole Maldiney

Merci. On va voir les charges de fonctionnement. Elles se décomposent en trois histogrammes que sont le BI 2022 comme voté en session en novembre 2021, le BR 2022 comme il vous a été présenté précédemment, et le BI 2023 tel qu'il va vous être présenté lors de cette session. On a des charges à hauteur de 6 198 000 € en diminution de 150 000 € par rapport au BR 2022. Les charges de structure et services extérieurs sont à hauteur de 1 013 k€, en baisse de 495 000 €. C'est dû à l'impact de l'échange sur Champagnole acté en 2022 pour 496 000 €.

¹⁰ Fonds national d'aide à la gestion de l'emploi

¹¹ Equivalents temps plein

Quand on enlève cet Impact, on constate qu'on arrive à maîtriser les charges malgré les hausses subies telle que la hausse des frais de déplacement du personnel de 10 000 €, plus 10 000 € avec le coût des carburants et du transport, l'impact des augmentations de tarifs comme le gaz, l'électricité, l'assurance pour 24 000 €.



En parallèle, on constate des baisses sur les postes de cette base budgétaire, comme la diminution du poste « intérim » de 24 000 €, la diminution des frais de location suite à l'achat, en 2022, des véhicules en location, soit -19 000 € et la baisse du poste « personnels mis à disposition » pour -27 000 € due à l'arrêt de la mise à disposition de Monsieur Alain Maire-Amiot sur le poste de direction suite à sa retraite effective en 2022. Il faut également noter que 100 000 € de sécurité budgétaire ont été intégrés au BI 2023 au niveau des charges de fonctionnement, compensés par des recettes d'équilibre. En deuxième point, on peut voir la masse salariale qui vous a été présentée par Estelle (Wurpillot). Elle s'élève à un montant de 2 936 K€, en hausse de 186 000 € par rapport au BR 2022, mais qui est stable par rapport au BI 2022. Comme la directrice vous l'a dit, le choix a été de stabiliser la masse salariale au niveau du BI 2022. Par rapport au BR 2022, on peut constater les éléments suivants :

- Un effectif de 52,02 ETP dont +2 ETP de sécurité budgétaire pour 100 k€ compensés par des recettes d'équilibre ;
- L'impact de l'augmentation de l'assurance chômage suite au changement de méthode au milieu de l'année 2023 : +12 000 € ;
- L'augmentation du point de 2,75 en juillet 2022, le montant total dans la masse salariale 2023 est de 68 000 € ;
- L'impact de l'augmentation annuelle de 1,7%, comme chaque année, qui représente 37 000 € au BI 2023.

Compte tenu de ces évolutions, la maîtrise de la masse salariale se fait par réduction de 2 ETP par rapport au BI 2022, comme cela vous a été dit précédemment. Le troisième poste : les charges consulaires. Elles s'élèvent à 2 249 000 €, en hausse de 151 000 € par rapport au BR 2022. Dans les charges consulaires, on peut trouver les cotisations qui s'élèvent à 2 121 k€, composées essentiellement des cotisations obligatoires qui représentent 2 009 k€, en hausse de +146 k€ par rapport au BR 2022.

Cette augmentation est principalement due au fait que la cotisation FNMPP passe de 5 à 10 %, soit + 136 k€, comme on vous l'a expliqué précédemment. Pour les charges, donc les tarifs, je vais redonner la parole à Denis (Legrand).

Monsieur Denis Legrand

Au niveau des tarifs, on repart sur les tarifs d'août 2022 pour appliquer une augmentation générale de 2% au 1^{er} janvier 2023. Ce qui fait passer, pour les agriculteurs et OPA du Jura, le tarif à 640 € par jour et, pour les collectivités, à 705 € par jour. Il y a eu un petit erratum dans la note qui a été envoyée aux élus sur la partie audit. Vous avez donc ici les bons chiffres par rapport à la note qui a été envoyée. Nous avons maintenu toutes les réductions qui existaient déjà, à savoir :

- Pour les jeunes qui s'installent avec les aides et qui adhèrent pour la première fois, l'outil « mesp@rcelles » avec une réduction de 50% la première année s'ils s'engagent sur 2 ans minimum,
- Les études de faisabilité où, quand on les réalise, il y a un projet d'entreprise fait pour une installation aidée et ensuite, on déduit le montant de l'étude de faisabilité du tarif du projet d'entreprise,
- Les chèques conseil sur un pack 5 ans qui permet de valoriser 100 € par an sur des prestations qui arrivent dans les 5 ans de l'installation.



BI 2023 – tarifs 2023

Note envoyée aux élus

Tarif général : +2 %

> pour agriculteurs et OPA → 640 €/j, 345 € par ½ j et 87 €/h

> pour prestations collectivités → 705 €/j, 352 € par ½ j et 91 €/h

Erratum : les tarifs suivants annulent et remplacent ceux envoyés

AUDIT EXPLOIT LAIT CULT VIVANT CONS REG PART TK CASH	709
AUDIT EXPLOIT CULT VIVANT CONS REG PART TK CASH	1814
AUDIT EXPLOIT CONS REG PART SE CETA PART CASH	187
AUDIT EXPLOIT CONS REG VISITE SUM	229
AUDIT EXPLOIT CONS REG FORAT EXPLOIT	72

Réductions 2022

- JA Mesp@rcelles : si installation avec les aides + primo abonnement + souscription sur 2 ans minimum, réduction 50% sur la 1^{ère} année
- étude de faisabilité : en cas d'achat d'un PE dans l'année qui suit, le reste à charge après aides AITA est déduit du tarif du PE
- Chèques Conseils « Pack 5 ans » : pour tout achat d'un pack 5 ans, 5 chèques conseils de 100 € chacun attribués, à valoir sur futures prestations dans les 5 ans qui suivent (maxi 2 chèques / prestation - non cumulables avec autres réductions)

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

25



Madame Carole Maldiney

Je vais aborder les produits, donc les quatre masses budgétaires des produits. Ils s'élèvent à 5 830 k€ au BI 2023, en baisse de 311 000 € par rapport au BR 2022. Il faut noter qu'en retirant l'opération exceptionnelle de Champagnole, l'évolution réelle des produits est de +209 000 € par rapport au BR 2022 dans lequel elle était intégrée. Les produits se répartissent comme pour les charges, entre BI 2022, BR 2022 et BI 2023. Tout d'abord les prestations de service à hauteur de 1 621 k€, en hausse de +155 000 € par rapport au BR 2022.

Les principaux points à relever sont :

- 200 000 € de sécurité budgétaire qui ont été intégrés au BI 2023 au niveau des prestations de services en lien avec les sécurités sur les charges ;
- La diminution des outils « Installation » qui est de -117 k€ suite à une projection 2023 basée sur un volume prudent de 50 dossiers ;
- La prise en compte de la hausse des tarifs qui de +2% en 2023, soit un impact constaté de +25 000 € ;
- Il est également à noter que nous constatons une augmentation des produits de 36 000 € par rapport au BI 2022 à périmètre équivalent, intégrant 200 K€ de sécurité budgétaire.

Les conventions (1 456 K€) sont en hausse de 69 000 € par rapport au BR 2022. Cette augmentation s'explique principalement par les systèmes suivants :

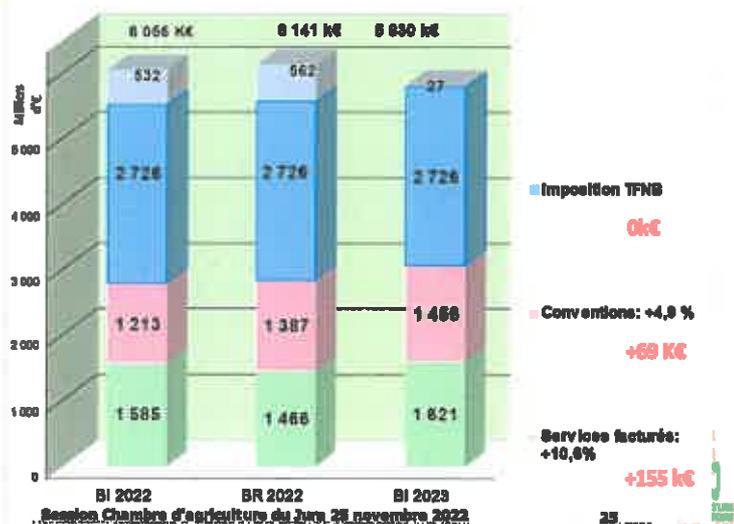
- La hausse des programmes forestiers avec des embauches prévues au budget de +107 000 €. On constate un retour à un niveau normal avec une équipe complète.
- L'ajout des retours sur la cotisation supplémentaire obligatoire FNMPP liée aux DAS¹² représente un impact de +110 000 €.
- L'ajout des extournes sur la cotisation obligatoire de l'APCA s'élève à +12 000 € du fait de l'amortisseur mis en place mais qui diminue d'année en année.

Globalement et à part cela, nous pouvons constater que les conventions portant sur des actions de service sont en baisse de -60 000 € environ. La TATFNB s'élève à 2 726 K€ et se maintient à son niveau de 2022, niveau historique. Les autres produits s'élèvent à 27 000 €, variation principalement due à la recette de produits de cession de l'actif de 521 000 € due à la vente des bureaux de Champagnole au BR 2022. Voilà pour les investissements.



BI 2023 – Fonctionnement

BI 2023: Evolution Produits -311 K€ / -5,1 %



Monsieur Denis Legrand,

Dans la suite de ce qui a été dit pour le BR, pour 2023, on continue à rembourser nos emprunts pour 40 000 €, les investissements immatériels sont de nouveau à 30 000 € en considérant qu'il s'agit essentiellement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les rénovations de bâtiments.

¹² Domaines d'activités stratégiques

Nous avons 5 000 € sur les logiciels en prévision d'éventuels achats, 30 000 € au niveau bâtiment pour des travaux à Foucherans s'ils ne peuvent pas être réalisés d'ici fin 2022 puisqu'ils étalent dans le BR 2022. Compte tenu de la date à laquelle nous sommes et des délais pour les réaliser, on prévoit qu'ils puissent être reportés sur 2023. Nous avons prévu 425 000 € pour la rénovation de Lons le Saunier. Dans ce chiffre, on intègre quelque chose qui n'avait pas été fait à l'époque, un ajout de 40 000 € sur un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments du siège pour assurer une partie d'autoconsommation. Pour arriver aux 425 000 €, on a réévalué l'estimatif qui avait été fait il y a 2 ans sur le montant des investissements de rénovation vu la conjoncture. On a prévu 25 000 € sur des achats de véhicules. Il s'agit d'une provision en cas de casse ou de grosse panne sur les véhicules. Et puis 22 000 € qui sont prévus en mobilier, en lien avec la rénovation des bâtiments. On en profite pour changer des tables, des chaises, donc remettre les choses en ordre. Le total des investissements prévus pour 2023 est de 583 000 €. On intègre la réalisation d'un emprunt -qu'on vous fera voter- de 200 000 € pour le moment. Compte tenu des évolutions de la conjoncture, il est probable qu'on réfléchisse à un emprunt plus important que cela. On étudiera cela au début de l'année 2023 et nous en reparlerons lors de la session de mars 2023, donc pour ajuster cette prévision. Voilà pour la partie investissement.



BI 2023 - DEPENSES et RECETTES en Capital

Chapitre	BR 2022	BI 2023
Rbt Capital emprunts	39 873	40 000
Investissements Immatériels	7 958	30 000
Logiciels	0	5 000
Bâtiment	-59 099	30 000
Aménagements Immeubles	168 724	425 000
Acquisition matériels	0	4 000
Acquisition véhicule	94 500	25 000
Mat informatique et téléphonie	0	0
Mobiliers	2 000	22 000
Parts sociales	0	2 000
Cautonnement	0	0
TOTAL DEPENSES EN CAPITAL	253 956	583 000
Emprunts et Dettes en Capital	0	200 000
TOTAL RECETTES EN CAPITAL	0	200 000

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

20



Madame Carole Maldiney

Ce budget, tel qu'il vous a été présenté, génère une capacité d'autofinancement de -244 141 € et un fonds de roulement de -627 141 €. Le fonds de roulement, ainsi calculé, passe à 963 000 € et atteint les 56 jours de dépenses courantes.



BI 2023 – CAF et Variation du FONDS DE ROULEMENT

Avec ces hypothèses :

- capacité d'autofinancement à -244 141 €
- diminution du fonds de roulement de 627 141 €, soit environ -36 jours de fonctionnement par rapport au BR 2022 pour atteindre 56 jours de fonctionnement sur les dépenses courantes

Séance Chambre d'agriculture du Jura 28 novembre 2022

29



Monsieur François Lavrut

Merci pour la présentation du BI 2023, fonctionnement et Investissement. J'attends vos réactions. Je pense que vous avez eu un maximum d'explications sur ce budget. Pour la masse salariale, on est à budget constant mais avec -2 ETP. Sur les investissements, on continue le programme de travaux. Je pensais qu'ils seraient finis beaucoup plus tôt. On les a lancés au moment où j'ai pris la présidence et je pensais qu'en 2 ans, le travail serait bouclé. Mais dans un établissement public, c'est beaucoup plus compliqué que cela. On s'est rendu compte au fur et à mesure qu'on n'était pas en séparatif et qu'on avait l'obligation de mettre en séparatif. Là, les travaux sont faits. On devait changer la chaudière et elle a été changée. Il me semble que cela faisait au moins 10 ans qu'on la mettait au budget et que ce n'était pas fait. Et puis la partie désamiantage, qui était une obligation vu que nous accueillons du public. On se retrouve donc avec des locaux où on a enlevé le flocage. Sur le bâtiment forêt, il n'y a plus de fenêtres, il y a donc obligation de faire les travaux. Sur l'aile gauche, au sous-sol où il y a l'ADFPA¹³, il y a tout le flocage à enlever. Après, il y a la partie hall d'entrée où il y a moins de casse puisque le désamiantage a uniquement été réalisé dans les sanitaires. Le déficit, donc la diminution de fonds de roulement, est lié aux investissements réalisés sans mettre beaucoup d'emprunts en face. Je reste sceptique sur le fait que les travaux soient tous réalisés fin 2023. On reste donc positionné de cette façon. Le prêt était déjà prévu en 2022, mais je vous avoue qu'à cette vitesse, SICA Jura, qui assure le suivi des travaux, pense qu'il n'y a pas d'urgence à lancer les appels d'offres. En effet, aujourd'hui, les artisans ont des carnets de commandes archi pleins et on est plutôt dans une tendance qui va s'inverser dans les mois qui arrivent. On avance donc dans le cahier des charges pour avoir le descriptif et lancer les appels d'offres, mais sans bousculer le calendrier. Voilà ce qu'il en est pour les investissements. Je remercie pour le travail qui a été fait, aussi bien avec Carole (Maldiney), avec Denis (Legrand) et avec Estelle (Wurpillot).

¹³ Association départementale de formation et de perfectionnement en agriculture

Carole débute dans ses fonctions de responsable budgétaire alors qu'elle n'était pas dans la comptabilité publique jusqu'à maintenant. Elle n'est pas salariée de la chambre départementale puisque la loi veut que le *back-office* soit entièrement sur la chambre régionale. Il y a donc tout un tuilage qu'il faut arriver à faire et qui n'est pas forcément évident quand on arrive dans une structure qui n'est pas celle qui vous emploie. C'est donc un peu particulier.

Monsieur Jacques Louls

Je profite de la partie « prévisions budgétaires et gestion de la Chambre » pour insister sur la nécessité de pourvoir au recrutement des agents forestiers. Des postes sont vacants depuis un certain temps, je connais vos difficultés. C'est une période cruciale pour la forêt, sur laquelle je reviendrai plus précisément tout à l'heure pour justifier l'acuité de la situation forestière qui appelle plus que jamais un appui de tout le monde parce qu'on est vraiment dans une période où c'est du jamais vu. Donc, ne tardez pas et, si on peut vous aider, nous le ferons, mais recrutez par pitié !

Monsieur François Lavrut

Nous en sommes tout à fait conscients et ce qui nous inquiète le plus, c'est que ce dont nous avons le plus besoin à la Chambre d'agriculture, ce sont des conseillers en production. Le travail que nous faisons en forêt privée, principalement sur le massif, consiste essentiellement à faire des dessertes forestières pour pouvoir exploiter la forêt, faire une fruière forestière en regroupant l'offre pour vendre de la forêt. Aujourd'hui, les techniciens qui nous arrivent à l'embauche sont des personnes qui sont plus dans l'aménagement, le paysage et l'environnement. À la Chambre d'agriculture, nous avons besoin de techniciens pour faire de la production forestière. Les offres d'emploi qui nous arrivent ne correspondent pas au travail que nous avons à donner à nos agents. On espère y arriver, mais il n'est pas évident de recruter par rapport à de la production forestière.

Monsieur Christophe Buchet

Bonjour à tous. Je vais profiter de la présence des députées pour dire un mot vis-à-vis de cette situation financière qui nous inquiète et nous oblige à trouver des solutions. Nous devons y travailler, mais nous vous sollicitons car une part des ressources de la Chambre d'agriculture provient de l'imposition. Or la taxe sur le foncier non bâti n'a pas augmenté depuis 12 ans. D'un autre côté, l'Etat nous en demande de plus en plus dans nos missions, ceci face aux défis des agriculteurs, que ce soit sur l'aspect climatique, l'aspect alimentaire, réglementaire. Ce qui veut aussi dire que ces agriculteurs ont besoin d'accompagnement et c'est notre travail, à la Chambre d'agriculture. Mais quand on a des ressources qui stagnent et qu'on vous en demande de plus en plus, à un moment donné il devient compliqué d'arriver à équilibrer les choses... Nous avons besoin que, du côté de l'Etat, des solutions soient amenées pour, si possible, faire augmenter nos ressources et notamment cette taxe sur le foncier non-bâti que nous réclamons.

Monsieur François Lavrut

Pour l'exercice 2023 tel que nous le présentons, l'évolution de la masse salariale entre l'augmentation du point de 2,75%, qui est tout à fait justifiée pour le personnel avec l'inflation –je ne le remets absolument pas en cause-, plus les 1,7% qui correspondent à l'évolution des salaires liée au statut des chambres d'agriculture », cela correspond pour la Chambre d'agriculture, à 100 000 € d'augmentation sans aucune compensation par l'impôt.

On essaie de favoriser et de développer au maximum nos prestations, mais quand on agit sur nos prestations, on agit que sur 25% du chiffre d'affaires de la Chambre d'agriculture. Il faudrait donc multiplier par 4 les prestations pour arriver à compenser l'augmentation de charges. Il n'y a pas que la Chambre du Jura qui est dans cette situation, les sept Chambres départementales de Bourgogne Franche-Comté présentent un BI en déficit, plus ou moins puisqu'il y avait des chambres qui avaient fait le choix d'augmenter plus l'impôt foncier non-bâti par le passé. Il y en a donc qui ont un peu plus de marge de manœuvre par l'impôt. Le choix du Jura avait été de ne pas trop augmenter l'impôt il y a une vingtaine d'années, ce qui nous pénalise aujourd'hui par rapport à des départements comme le Doubs qui avait fait le choix d'augmenter l'impôt. C'est donc finalement la tribune qui fait le débat pour essayer de vous apporter un maximum d'éléments et d'explications. Denis (Legrand) va nous présenter les délibérations avant de passer aux votes.

Monsieur Denis Legrand

Nous passons à la partie officielle des votes. Un petit rappel pour vous dire que le budget est réalisé conformément aux sept programmes budgétaires prévus au niveau du réseau national.



Budget initial 2023 Programmes

Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par l'APCA (délibération n°17-40 du 28 09 2017) liée à l'homogénéisation de la présentation budgétaire par destination et origine (7 programmes)

Les élus ont été destinataires du tableau 3 de répartition des dépenses et recettes par destination et origine et le résultat avant et après ventilation du programme fonctions supports et affectation de l'impôt

Cela permet d'avoir une vision analytique très globale des prévisions d'activités de la Chambre d'agriculture



Les élus ont eu les tarifs 2023 par courrier, ainsi que la liste détaillée des subventions et cotisations obligatoires, le tableau 1 de présentation des emplois, le tableau 2 avec le compte de résultat, les capacités d'autofinancement et l'état de l'évolution de la situation patrimoniale. Ils ont également eu pour information le budget par destination et origine, les opérations sur comptes de tiers, le plan de trésorerie, les opérations pluriannuelles et aussi une délibération sur les inscriptions en non-valeur. Il y a cinq votes à effectuer. Le premier concerne l'approbation du BI 2023, tel qu'il vient de vous être présenté avec toutes ses composantes et les tarifs 2023.



Budget initial 2023 Tableaux soumis aux votes

Les élus ont eu par courrier tous les tableaux qui sont soumis au vote de la session, à savoir :

- La liste des tarifs 2023 modifiés
- La liste détaillée des subventions et cotisations obligatoires ou non (objet d'une délibération spécifique)
- Le tableau n°1 de présentation des emplois
- Le tableau n°2 du compte de résultat prévisionnel, du calcul de la capacité d'autofinancement et de l'état de l'évolution de la situation patrimoniale

et pour information :

- Le tableau n°3 du budget par destination et origine
- Le tableau n°4 des opérations sur comptes de tiers
- Le tableau n°5 du plan de trésorerie
- Le tableau n°6 des opérations pluriannuelles

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

31



Monsieur François Lavrut



VOTES soumis à l'assemblée (1/5)

- Approbation du budget initial 2023, de toutes ses composantes (N°04-2022) et des tarifs 2023 (à effet au 26-11-2022 pour les tarifs) (N° 05-2022)

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 21
Votes contre : 2
Votes abstention : 2
Votes pour : 19

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

32



Sur le budget initial 2023 et toutes ses composantes, est-ce qu'il y a des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

**VOTE : 0 contre et 2 abstentions
(dont 1 vote en visioconférence)**

Le budget initial 2023, toutes ses composantes et les tarifs 2023, à effet au 26 novembre 2022, sont adoptés

Sur la délibération suivante, y-a-t-il des abstentions ? Des contres ? Je n'en vois pas.



VOTES soumis à l'assemblée (2/5)

• Délibérations

N° 06-2022

Approbations des Cotisations Obligatoires et facultatives inscrites au budget initial 2023

N° 7-2022

Approbation des subventions inscrites au budget initial 2023

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 21
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

Session Chambre d'agriculture du Jura 28 novembre 2022

33



**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 1 vote en visioconférence)**
**Les délibérations concernant les cotisations obligatoires
et facultatives inscrites au budget initial 2023,
les subventions inscrites au budget initial 2023
sont adoptées à l'unanimité**

Monsieur Denis Legrand

La délibération suivante est relative à la réalisation d'un emprunt. Pour financer la rénovation des bâtiments sur le site de Lons le Saunier, on vous demande de voter pour inscrire une d'enveloppe au budget de 200 000 €.

Monsieur François Lavrut

VOTES soumis à l'assemblée (3/5)



• Délibération N° 10-2022 relative à la réalisation d'un emprunt

Vu la nécessité de rénover des bâtiments sur le site de Lons le Saunier

Décision d'inscrire une enveloppe au budget pour la réalisation d'un emprunt de 200 000 €

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 21
Votes contre :
Votes abstention : 2
Votes pour : 19

Session Chambre d'agriculture du Jura 29 novembre 2022

34



Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

**VOTE : 0 contre et 2 abstentions
(dont 1 vote en visioconférence)
L'inscription d'une enveloppe au budget pour la
réalisation d'un emprunt de 200 000 € est adoptée**

Monsieur Denis Legrand,

Ensuite, il s'agit de voter les admissions en non-valeur qui sont faites en demande par l'agent comptable pour 23 dossiers de 2011 à 2022 pour 6 167,34 €. Il s'agit de dossiers pour lesquels nous n'avons plus espoir de récupérer les sommes. Et puis cinq dossiers de remises gracieuses qui sont liées à des erreurs éventuellement ou des remises gracieuses par le président, pour 1 078,32 €. Il nous faut voter ces inscriptions en non-valeur.



**VOTES
soumis à l'assemblée (4/5)**

• **Délibération N° 8-2022**

Vu la demande d'inscription en non-valeurs faite par l'agent comptable concernant 23 dossiers de 2011 à 2022 pour 6167,34 € et 5 dossiers de remises gracieuses accordées par le Président pour 1078,32 €

- Décision d'inscrire en non-valeurs sur le BI 2023 la somme de 7245,66 €

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 21
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour : 21

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

35



Monsieur François Lavrut

Nous avons effectué un travail comptable, avec Hélène (Chassain), pour aller rechercher au maximum les mauvais payeurs. Il y en a quelques-uns qu'il a fallu épurer, pour 1 000 €. Comme il n'y avait pas de recours, j'ai proposé d'annuler. Je vous demande de confirmer par délibération ces demandes d'inscription en non-valeur qui ont été validées par l'agent comptable. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

**VOTE : 0 contre et 0 abstention
(dont 1 vote en visioconférence)
L'inscription en non-valeur de la somme de 7245.66 €
sur le BI 2023 est adoptée à l'unanimité**

Monsieur Denis Legrand

La dernière délibération consiste à donner pouvoir au bureau de la Chambre d'agriculture du Jura pour se prononcer dans les intervalles entre les sessions sur des modifications budgétaires. Il peut parfois être utile de pouvoir modifier le budget et de ne pas réunir une session juste pour quelques euros qui manqueraient sur une ligne budgétaire. On le fait à chaque fois, sachant qu'il y a des niveaux à respecter. Vous avez cela dans vos pochettes. Dans tous les cas de figure, nous rendons compte à la session suivante des modifications budgétaires qui ont été validées par le bureau.

Monsieur François Lavrut



VOTES soumis à l'assemblée (5/5)

- Délibération N° 9-2022

Pouvoir est donné au Bureau de la Chambre d'agriculture du Jura :

- De se prononcer en lieu et place de la Session sur toute modification du budget, proposée par le Président, pendant l'intervalle des Sessions

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 21
Votes contre :
Votes abstention : 2
Votes pour : 19

Session Chambre d'agriculture du Jura 29 novembre 2022

36



Est-ce qu'il y a des abstentions ? 2 abstentions. Merci.

VOTE : 0 contre et 2 abstentions **(dont 1 vote en visioconférence)**

Le pouvoir donné au bureau de la Chambre d'agriculture de se prononcer en lieu et place de la session sur toute modification du budget, proposée par le président, pendant l'intervalle des sessions est adopté

Monsieur Denis Legrand

Nous passons à un sujet passionnant... qui est le contrôle interne comptable et budgétaire. Il s'agit d'une présentation que l'on fait à chaque fois qu'il y a un BI, nous n'allons donc pas y passer trop de temps. L'objectif est d'identifier et de maîtriser les risques comptables et budgétaires sur la qualité des comptes pour le premier et sur la soutenabilité budgétaire pour le deuxième. L'autodiagnostic que nous faisons au niveau du contrôle interne comptable aboutit à une note moyenne de 4,3 sur 5. On est donc en vert. Nous avons néanmoins identifié des actions à mener. Certaines ont été menées et apparaissent en vert comme closes, d'autres sont en cours. Elles étaient en cours l'année dernière et elles le sont toujours puisque l'objectif est de parvenir à terminer ces actions fin 2023.

Le contrôle interne budgétaire consiste essentiellement à établir les processus d'élaboration des différents budgets et comptes financiers qu'on vous présente. C'est fait tous les ans et tout cela est calé, calibré et programmé pour être sûr de pouvoir terminer à temps les différents budgets et comptes financiers qu'on vous présente.

Les élus ont reçu dans leurs documents le détail de tout cela et il faut procéder au vote de cette délibération sur le contrôle interne comptable et budgétaire.



Le contrôle interne comptable et budgétaire

Objectif : Identifier puis maîtriser les risques comptables (qualité des comptes) et budgétaires (soutenabilité budgétaire)

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

37



Contrôle Interne Comptable (CIC)

Autodiagnostic CIC 2022

5 = risque très faible

1 = risque très élevé

POINT DE CONTRÔLE	MOYENNE
Cycle immobilisations et stocks	4,3
Cycle provisions	4,4
Cycle charges	4,3
Cycle produits	4,1
Cycle trésorerie	4,4
Cycle états financiers	4,4
Cycle assurance	4,1
Moyenne générale	4,3

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

38



Contrôle Interne Comptable (CIC) Plan d'action par cycle/processus

Processus	Risque associé (détail)	Actions	Echéance	État d'avancement des actions	Commentaires sur l'état d'avancement des actions
Baux	Absence de délibération adoptée en session	Procéder à l'adoption d'une délibération en session relative aux baux en cours	Fin 2019 Fin 2020	Clos	Delibération votée en session le 28/11/2019
Autres Immobilisations (que parc immobilier)	Absence d'inventaire physique et de rapprochement avec l'inventaire comptable	Effectuer un inventaire du parc immobilier et mettre en place une procédure de rapprochement avec l'inventaire comptable de l'actif Finaliser un mode opératoire sur la conduite de l'inventaire (secteur planning, outils, possibilité...)	Fin 2020	En Cours	Une mise à jour de l'actif a été réalisée avec les localisations des immobilisations. Reste un travail sur la localisation du mobilier de bureau qui doit faire l'objet d'une mission spécifique sera faite et réalisée par une ressource spécifique. Une procédure sur la conduite de l'inventaire et sur le rapprochement avec l'inventaire comptable de l'actif sont en cours de développement. L'inventaire comptable de l'actif sera en cours de développement. Les travaux réalisés lors de travaux régularisés en vue d'homogénéiser les données. Les méthodes et les ressources sur le sujet.
Participations	Absence de procédure de détection des risques financiers	Mettre en place une procédure d'identification des risques financiers sur les participations	Fin 2020	Clos	Un état des lieux a été réalisé au cours de l'année 2020. Une première partie des éléments vont permettre de remettre à jour le statut des participations dans le CF 2020. Le travail déposé est de travailler ce point en 2021.
Transports - Déplacements - Missions et réception	Vérification régulière que les agents et les élus ont toujours leur permis de conduire	Faire une vérification annuelle de la validité des permis de conduire	Fin 2020	En Cours	A mi novembre 2020, validation de la validité de 89% des permis des agents et de 20% des permis des élus. Une action va être réalisée pour les élus entre fin 2021 et début 2022
Recettes	Absence de procédure permettant de vérifier que le prix de vente des produits couvre le coût de la prestation	Mettre en place d'une procédure de calcul des coûts complets par prestation et de contrôle	Fin 2020	En Cours	En attente d'instructions nationales et régionales

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

39



Contrôle Interne Budgétaire (CIB)

Les processus liés à l'élaboration :

- du budget initial
- du budget rectificatif
- du compte financier

en précisant les dates d'échéances et les acteurs concernés ont été réalisés pour 2022

Voir les tableaux dans le dossier envoyé aux élus

Session Chambre d'agriculture du Jura 25 novembre 2022

40



Monsieur François Lavrut

Sur cette délibération purement administrative, qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?



Vote soumis à l'assemblée

Délibération N°11-2022 pour valider

- CIC : plan d'action qui découle de la cartographie des risques
- CIB : tableaux récapitulatifs des processus d'élaboration du budget initial, rectificatif et compte financier

Carton **bleu** : **POUR**
Carton **rouge** : **CONTRE**
Carton **jaune** : **ABSTENTION**

Membres élus : 35
Quorum : 18
Membres présents : 21
Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour : 21

Session Chambre d'agriculture du Jun 25 novembre 2022

41



VOTE : 0 contre et 0 abstention (dont 1 vote en visioconférence)

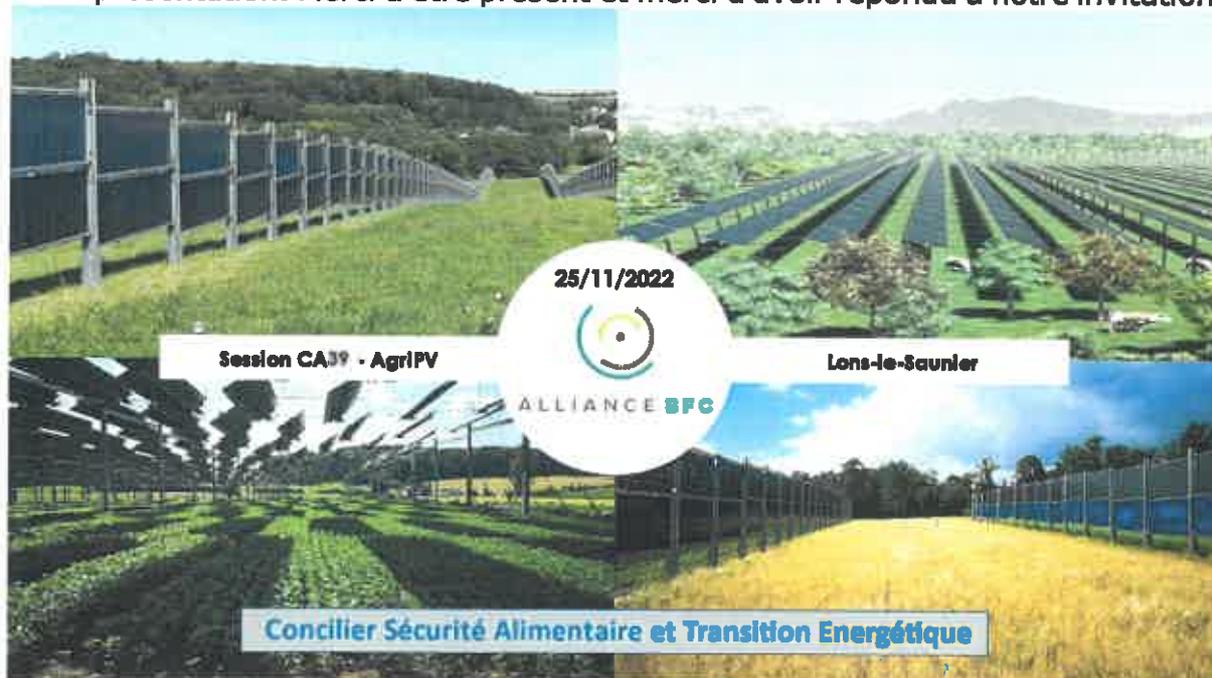
Le contrôle interne comptable, plan d'action découlant de la cartographie des risques, et le contrôle interne budgétaire (processus d'élaboration du budget initial, rectificatif et compte financier, sont adoptés à l'unanimité

On en arrive au thème que nous avons choisi, qui est : concilier sécurité alimentaire et transition énergétique. La partie budgétaire et réglementaire est terminée. Est-ce qu'il y a encore une remarque ou une interrogation dans la salle par rapport à la problématique budgétaire ? Je n'en vois pas, nous pouvons donc aborder la thématique.

Thématique : concilier sécurité alimentaire et transition énergétique, avec l'intervention de Monsieur Martin Lechenet, responsable DATA à l'Alliance Bourgogne Franche-Comté

Monsieur François Lavrut

J'accueille Martin Lechenet, responsable DATA à l'Alliance Bourgogne Franche-Comté. J'ai eu l'occasion de le rencontrer et suite à nos échanges, j'ai trouvé qu'il avait une approche assez large sur la transition énergétique, les attentes de la société, les attentes d'un point de vue gouvernemental et la construction que l'Alliance peut faire actuellement. Nous avons souhaité aujourd'hui échanger sur cette transition énergétique en ciblant le débat surtout sur l'agrivoltaïsme. Ne tombons pas dans le débat du photovoltaïque au sol. On est bien dans l'agrivoltaïsme, production agricole et production d'énergies renouvelables. C'est le sujet que nous mettons sur la table aujourd'hui et Martin Lechenet va vous faire cette présentation. Merci d'être présent et merci d'avoir répondu à notre invitation.



Monsieur Martin Lechenet,

C'est moi qui vous remercie pour l'invitation ! Bonjour à tous. Je suis Martin Lechenet du service R&D¹⁴ de l'Alliance Bourgogne Franche-Comté. L'Alliance Bourgogne Franche-Comté est l'union de trois coopératives agricoles (Bourgogne du sud, Terre Comtoise et Dijon Céréales) qui ont décidé de mutualiser leur R&D puisque pas mal de problématiques sont communes, ainsi que des déclinaisons très spécifiques localement. Cette R&D comprend aujourd'hui une trentaine de personnes et elle est structurée en trois pôles, dont un pôle qu'on appelle le socle agronomique. On peut difficilement réfléchir au changement si on n'est pas solide sur ses bases. L'essentiel de l'activité se fait sur ce qu'on appelle le socle historique, le socle agronomique, le travail de référencement et de coopérative, jouer le rôle d'écran de protection par rapport aux agriculteurs. Nous avons une diversité de solutions techniques qui sont proposées et nous avons un réseau d'essais au niveau de la Bourgogne Franche-Comté qui permet de valider les solutions les plus pertinentes pour chaque secteur. Ce socle agronomique s'appuie sur ce qu'on appelle le dossier filière nouvelles cultures. C'est un autre pôle. Nous avons des plateformes "nouvelles cultures" où on teste parfois des cultures très exotiques. On a des essais sur une dizaine de variétés d'abricotiers, par exemple, pour avoir des profils tardifs et regarder si on peut arriver, sur certaines variétés d'abricots, à produire quelque chose localement. Hier, nous avions justement des gens de chez Agromousquetaires qui disaient qu'ils cherchaient de l'abricot pour certaines filières qu'ils veulent relocaliser en France et qui sont aujourd'hui en Grèce. On se dit que c'est toujours bien d'avoir une quarantaine d'arbres plantés pour ne pas partir de rien quand on discute sur de nouveaux dossiers comme cela.

L'idée est donc d'ouvrir le livre, de tester une diversité d'espèces ; peut-être que 90% ne serviront à rien, mais si on ne se prépare pas, on ne pourra pas saisir l'opportunité au moment où elle se présentera ! Le troisième pôle est le pôle DATA que je représente aujourd'hui. Le fait de parler de DATA peut paraître un peu mystique, mais c'est en fait très rationnel, c'est comment on structure l'information au niveau des trois coopératives. Aujourd'hui, il y a beaucoup d'informations qui sont produites. Il y a parfois des questionnements opérationnels auxquels on ne peut pas répondre parce qu'on n'a pas structuré l'information, mais on a les éléments pour y répondre. Notre travail est d'identifier les questionnements du terrain, les questionnements des agriculteurs, les questionnements des équipes d'accompagnement de ces agriculteurs. Et sur la base des questions, nous allons alimenter notre silo de données, notre DATA E en allant chercher la bonne donnée et en faisant des branchements qui vont automatiquement permettre de redescendre la donnée pertinente dans ce silo de données brutes. Là, c'est à nouveau une histoire d'hommes. On a des personnes qui vont traiter cette donnée brute, la transformer, la croiser en une donnée d'itinéraire technique avec une donnée météorologique, par exemple, pour produire une donnée intéressante, complémentaire et cette donnée sera restituée, le but étant de répondre à la question posée initialement. Il est vraiment intéressant d'avoir toute la chaîne. Souvent, on fait un peu le tour des services, on voit les besoins et on se rend compte que parfois, deux services n'ont pas connaissance qu'ils ont besoin d'une même donnée. Ce qui est intéressant dans cette transversalité, c'est qu'on peut revaloriser pas mal de choses et créer un peu de transversalité entre tout le monde. Aujourd'hui, je vais vous parler du dossier « énergie ». C'est un dossier qui est beaucoup monté ces quelques dernières années.

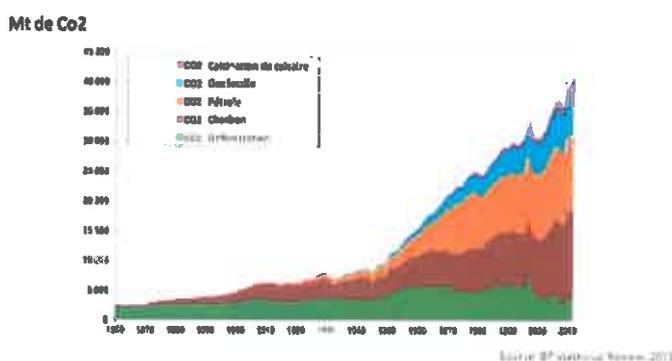
¹⁴ Recherche et développement expérimental

Avant le Covid, les premiers énergéticiens sont venus nous voir pour nous parler de photovoltaïque, on ne parlait pas encore d'agrivoltaïsme. Mais rapidement, depuis bientôt trois ans, nous avons vu une vingtaine d'énergéticiens différents pour discuter d'agrivoltaïsme. On a vu qu'il y avait déjà un gros travail de définition, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on met derrière l'agrivoltaïsme comme définition, quelles valeurs on veut porter ? Tout ce travail, il est important de le faire au niveau d'un territoire afin que nous soyons tous d'accord. Le but est donc d'en discuter avec vous ce matin. Je n'en ai pas parlé au niveau de la R&D, mais il y a une grosse partie autour de l'élevage, c'est-à-dire dans les outils que l'on produit. On a beaucoup d'outils dédiés à ce qu'on appelle le découplage production animale-production végétale. Aujourd'hui, le but est d'aller vers une approche un peu plus systémique des exploitations. On a de très bons techniciens sur la production animale, il y a de très bons techniciens sur la production végétale. Comment fait-on pour remixer les deux et avoir une approche parfois un peu plus globale qui peut parfois manquer ? Il s'agit parfois d'outils tout bêtes de bilan fourrager. Je reprends les propos d'un référent technique : « le bilan fourrager, tout le monde en parle, mais personne ne le fait ». Là, on se demande comment on peut, de manière rationnelle, poser le besoin du troupeau, les stocks qu'on a derrière et puis réfléchir à un assolement qui permettra de satisfaire son troupeau au niveau fourrage. On parle donc aussi de sécurité fourragère. C'est aussi un dossier qu'on aborde. Il y a aussi une grosse partie autour de l'élevage dans notre activité puisque finalement, c'est 60 % des adhérents des trois coopératives qui sont éleveurs en moyenne sur la Bourgogne Franche-Comté. Il y a donc une part importante de nos adhérents qui ont une activité d'élevage.

Contexte général

Une augmentation sans précédent de l'utilisation des carburants fossiles sur le siècle dernier

1l d'essence = 10 Kwh = 2 personnes sur une journée



ALLIANCE BFC

Session CA39 25/11/2022

Souvent, quand on introduit le dossier de l'énergie, il y a quelque chose d'intéressant qui est qu'en fait, le dossier alimentaire et le dossier énergie sont liés depuis longtemps. Quand il y a eu la grosse transition énergétique, la petite révolution industrielle qu'on a connue, on a beaucoup basé ce modèle sur la consommation d'énergies fossiles. Il y a même des livres intéressants là-dessus, qui parlent d'esclaves énergétiques. Quand on a 1 litre d'essence, on a l'équivalent énergétique de deux personnes qui travaillent physiquement de manière intense pendant une journée. Un litre d'essence, cela a un peu monté dernièrement, mais ça coûte à peu près 1,50 €.

Vous imaginez cela par rapport au coût de la main-d'œuvre et on commence à démultiplier notre capacité à faire des choses à cette époque-là. C'est sûr que c'était facile, on avait accès à un gisement d'énergie très intéressant, ce qui a provoqué l'évolution de la courbe que vous avez à l'écran sur les différentes énergies fossiles que l'on peut utiliser.

Contexte général

Une augmentation sans précédent de l'utilisation des carburants fossiles sur le siècle dernier

1l d'essence = 10 kWh = 2 personnes sur une journée

Des perturbations climatiques déjà perceptibles, notamment sur l'agriculture de BFC, et qui vont malheureusement se poursuivre....



Session CA39 25/11/2022

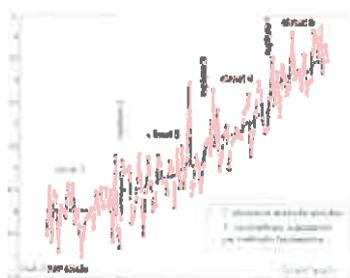
Le problème, c'est que ceci entraîne un certain nombre de problèmes d'effet de serre et donc de perturbations climatiques que l'on connaît bien aujourd'hui, qui vont menacer la production agricole, donc la production alimentaire. Finalement, le dossier de l'énergie est déjà historiquement lié au dossier de la sécurité alimentaire puisque les perturbations climatiques impactent directement nos productions et notre capacité à nourrir la population. Vous avez ensuite des données un peu plus locales que l'on produit pour une partie en interne. Vous avez au-dessus les grands paliers d'évolution que l'on va connaître d'ici à la fin du siècle, si on prend le scénario le plus optimiste du GIEC¹⁵.

Contexte général

Possible évolution des températures moyennes annuelles en Bourgogne à l'horizon 2100

Sources
Centre de Recherche de Climatologie Université Bourgogne

Severin/voz
Collaboration Plan de Relance
IAD-AllianceBFC



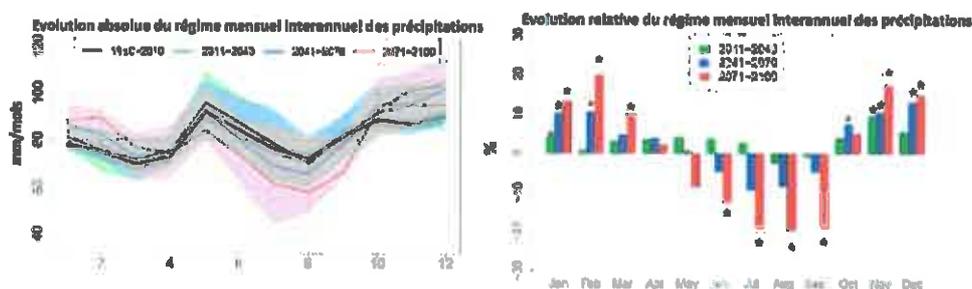
Session CA39 25/11/2022

¹⁵ Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat

Ensuite, vous avez l'évolution au niveau Bourgogne Franche-Comté et là, nous avons représenté les mailles météorologiques, sachant qu'on est sur une résolution de 8 kilomètres par 8 kilomètres et on regarde jour par jour l'évolution de la météorologie, donc la température, la pluviométrie, etc. On note en moyenne une évolution de 3° C de la température en Bourgogne Franche-Comté, en sachant que 3° C est une moyenne annuelle et on sait bien qu'on va avoir des étés qui seront potentiellement plus chauds et des hivers plus froids, ou des gelées tardives, donc de l'irrégularité. Le vrai problème est d'ailleurs surtout là, plus que sur la moyenne. C'est ce qui vous est illustré par ces graphiques de l'université de Bourgogne où, d'un côté, on voit que progressivement on va avoir des saisons d'hiver un peu plus pluvieuses, donc une saison plus marquée, et puis finalement des étés un peu plus secs. C'est cette amplitude inter-saisonnière qui est aussi la source du problème.

Contexte général

Évolutions absolue et relative (par rapport à la période 1980 -2010) du régime mensuel interannuel des pluies



Source: Centre de Recherche de Climatologie Université de Bourgogne



ALLIANCE BPO

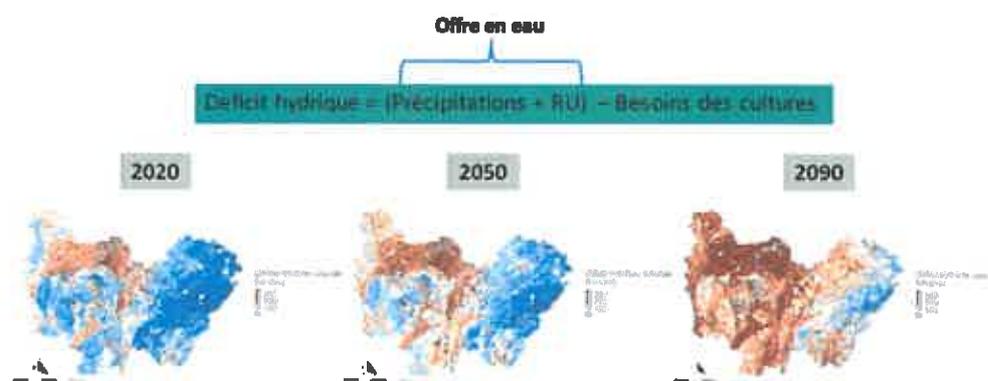
Session CA39 25/11/2022

Le graphique que vous avez à côté montre qu'il y a une amplitude au niveau annuelle entre les saisons, mais il y a aussi une amplitude très forte au sein d'un même mois. C'est-à-dire qu'on ne sait pas trop ce qu'on va avoir d'une année sur l'autre, au sein même d'une saison. C'est ce côté un peu imprévisible qui nécessite de réfléchir notre prise de risque et, derrière, si on parle de plus en plus de robustesse, c'est parce que les facteurs de perturbation de nos exploitations sont de plus en plus intenses. D'où le fait que l'on travaille sur une régularité de nos performances dans le temps, ce qui change un peu le modèle. On est performant quand on arrive à être régulier sur le long terme dans ce qu'on fait. C'est un travail que nous avons fait avec un postdoc¹⁶ que nous avons recruté dans le cadre du plan de relance pour deux années, qui a travaillé sur le bilan hydrique. Aujourd'hui, le dossier de l'eau est un dossier crucial, c'est le premier facteur limitant de la production chez nous, mais pas que chez nous... Le dossier de l'eau est particulier parce qu'il est très éclaté dans sa manière d'être traité, ce qui veut dire qu'il y a des structures qui vont s'intéresser aux crues, des structures qui vont s'intéresser à la qualité de l'eau souterraine, d'autres qui vont s'intéresser à l'irrigation. Je pense à la Chambre d'agriculture avec qui nous travaillons beaucoup côté Côte d'Or, qui gère un peu les dispositifs d'irrigation.

¹⁶ Chercheur postdoctoral, titulaire d'une thèse de doctorat

En fait, ce dossier mériterait, au regard de ce que je vous ai montré avant, d'être traité de manière collective. Souvent, en tant que coopérative, on s'est rendu compte que les agriculteurs n'étaient pas trop au cœur du débat de la réflexion stratégique que l'on pouvait avoir autour de l'eau. On s'est dit que si on voulait ramener un peu la parole des agriculteurs dans ce débat autour de l'eau, il fallait que nous soyons carrés ; il faut donc que nous posions l'équation du bilan hydrique. On s'est donc dit qu'on allait regarder toute l'eau qui tombait en Bourgogne Franche-Comté, le besoin des cultures en prenant toutes les occupations du sol que nous avons. Avec les déclarations PAC¹⁷, on est capable de modéliser la transpiration de ces cultures sur leur cycle. Ainsi que tout ce que les forêts vont transpirer, l'étiage des cours d'eau parce qu'il y a nécessité de maintenir un étiage toute l'année sur les cours d'eau, la part de l'eau qui percole pour le rechargement des nappes, les usages humains. Ensuite, nous avons tout posé dans une équation et, derrière, on est capable de représenter ce qu'on appelle le déficit hydrique, c'est-à-dire la quantité d'eau qui manque pour que la culture soit à son développement optimum. C'est-à-dire qu'on a un niveau de transpiration qu'une culture doit avoir pour ne jamais souffrir et on est capable de calculer un delta de millimètres par rapport aux besoins de la culture.

L'agriculture face au changement climatique



Source: Severin Yvoz



Session CA39 25/11/2022

Ce delta de millimètres, on l'a converti en perte de rendement et on a fait des projections à 2050 et à 2100 pour montrer que si, par rapport au dossier de l'eau, on ne se structure pas rapidement au niveau régional pour y réfléchir, cela risquait de nous rattraper parce que l'eau va être encore plus un facteur limitant et un facteur de variabilité des productions. Ce n'est donc pas juste un dossier qui concerne les agriculteurs, c'est bien un dossier qui concerne tous les citoyens en Bourgogne Franche-Comté et qui nécessite de travailler sur la sécurité alimentaire. Cette équation-là est donc l'équation de la sécurité alimentaire et pas juste de la sécurité économique des agriculteurs, comme on le dit parfois.

¹⁷ Politique agricole commune

Monsieur Martin Lechenet

On va de 0 à 300 millimètres de déficit. Mais ceci ne parle pas vraiment puisque c'est suivant les cultures et leur répartition. Vous aurez des zones avec du maïs où on aura un déficit plus important que tout ce qui est cultures d'été. Je ne rentre pas dans le détail. Ce n'était pas l'idée ce matin. Mais on a une présentation spécifique où on rentre dans le détail de, jour par jour en fonction du cycle, comment un manque d'eau impacte le rendement. Peut-être que dans la phase d'initialisation du végétal, c'est moins grave, mais il y a des phases un peu critiques sur lesquelles le moindre manque d'eau va se traduire par une perte de rendement.

L'agriculture face au changement climatique

Une augmentation sans précédent de l'utilisation des carburants fossiles sur le siècle dernier

1l d'essence = 10 Kwh = 2 personnes sur une journée

Des perturbations climatiques déjà perceptibles, notamment sur l'agriculture de BFC, et qui vont malheureusement se poursuivre...

Quel modèle agricole demain?

Quel rôle de l'agriculture dans la mitigation du changement climatique?

Peut-on concilier transition agricole et transition énergétique?

Relocaliser les productions



Session CA39 25/11/2022

On a donc des coefficients de ce type sur un modèle qui est finalement simple mais efficace, ceci pour avoir une approche macro régionale et nous avons travaillé là-dessus. Ce qui est bien avec cela, c'est que nous avons posé nos hypothèses, sachant que nous travaillons avec l'Institut Agro (Dijon), ainsi qu'avec les hydrologues et les climatologues de l'université. Nous avons posé l'équation et si quelqu'un n'est pas d'accord, libre à lui d'aller attaquer l'un des facteurs et de le préciser. On doit se poser, à un moment, sur une approche quantitative de l'eau en disant : « voilà le volume d'eau disponible, voilà les usages qu'on en fait et voilà le problème aujourd'hui en termes de répartition des précipitations sur l'année » parce que souvent, on dit qu'on a toujours nos 600 à 800 millimètres en Bourgogne Franche-Comté par an, sauf que leur répartition dans le temps est beaucoup plus inégale et c'est là le problème ! C'est donc ce qu'il faut vraiment aborder. On se dit donc qu'il faut déjà poser le sujet au travers d'une équation qui va nous rassembler autour de la même question et nous permettre de discuter. On a bien sûr le droit de ne pas être d'accord. Cela ne veut pas dire qu'on va rassembler tout le monde sur ce qu'il faut faire. Cela veut juste dire qu'on a posé la base et qu'on réfléchit ensemble. Je vous ai parlé tout à l'heure de la structuration de la R&D Alliance.

Stratégie Énergie – Alliance BFC



Toute la structuration de la R&D vient essayer de répondre à cela. Le socle agronomique, c'est comment on fait pour travailler les variétés, les solutions de travail du sol, les rotations, de façon à essayer au maximum de limiter l'impact sur la performance de nos exploitations. Tous ces dossiers-là proviennent donc de ce problème et de ses évolutions qui font que cela nous met tous dans une instabilité importante. Ce qui pose la question du modèle agricole de demain et du rôle de l'agriculture dans ce qu'on appelle la mitigation du changement climatique, c'est-à-dire dans l'atténuation de ce phénomène qu'on observe. Ce que j'ai mis en bas du *slide* pose la question que l'on va aborder : « peut-on concilier transition agricole et transition énergétique ? ». Il faut bien que l'on sorte du modèle énergétique que nous avons aujourd'hui si nous voulons essayer d'enrayer ce qu'on observe au niveau climatique et c'est aussi préserver la sécurité alimentaire. Ces deux dossiers sont liés et il est intéressant de les traiter en même temps. J'ai mis en dessous un encadré « relocaliser les productions » parce que finalement, on se rend compte, que l'on parle d'énergie ou d'alimentation, qu'on va toujours vers une logique de rapprocher la production de la consommation. Finalement, on se rend compte que les approches locales reprennent tout leur sens dans ces dossiers-là, surtout avec ce qui se passe en ce moment au niveau géopolitique. On voit qu'il est important d'avoir la main sur son outil de production d'énergie et de production alimentaire. Quand on a l'énergie et l'alimentation, on a déjà un peu la base du fonctionnement d'une société. C'est important. Ce sont tout de même des choses dont nous ne pourrions pas nous passer. Aujourd'hui, au niveau de l'Alliance, il y a plusieurs manières d'aborder le dossier énergie. Il y a eu des dossiers autour de la méthanisation collective. Il y a un gros dossier dans le nord de la Côte d'Or, dans le Châtillonnais où il y a 150 agriculteurs qui se sont rassemblés pour monter une unité de méthanisation qui est en injection directe dans le réseau de gaz. Il y aura 30% de la consommation du Châtillonnais qui sera produite avec cette unité de gaz. L'intérêt d'être en collectif, c'est que l'on peut monter une structure qui peut faire de l'injection directe de gaz. On n'est pas sûr de la cogénération mais sûr de l'injection directe et, c'est cela la force du schéma collectif. Néanmoins, il y a aussi ce qu'on appelle de la micro-méthanisation qui se développe aujourd'hui. Il y a de la demande. Il y a donc pas mal de dossiers de méthanisation en local sur son exploitation.

Sur la partie agrivoltaïsme, je vous présenterai un peu plus tard les technologies que nous avons retenues, mais l'idée est vraiment de faire en sorte que les panneaux soient au maximum au service de la production. J'ai des diapositives qui développent cela un peu plus loin dans la présentation. Il y a aussi toute la partie photovoltaïque sur les bâtiments. On a d'ailleurs souvent la question « pourquoi ne commence-t-on pas par couvrir les bâtiments et pourquoi veut-on mettre des panneaux dans les champs ? ». Cette question, on l'a posée très rapidement aux énergéticiens et on pourra en redébattre après. En tous cas, il y a une vraie logique de mix énergétique, ce qui veut dire qu'on est convaincu -et je pense que nous ne sommes pas les seuls- que finalement, demain, il n'y aura pas 100% de l'électricité qui sera produite par des panneaux, de l'éolien ou du nucléaire, ce sera vraiment un mix qui, à nouveau, sécurisera la production de l'énergie pour les Français.

L'agrivoltaïsme ... c'est quoi ?

« Complémentarité et Synergie entre production agricole et production PV sur une même surface de parcelle. L'installation PV doit ainsi apporter un service en réponse à une problématique agricole »
ADEME, 27 avril 2022



2 partenaires sélectionnés



La Canopée Agricole



Session CA39 25/11/2022



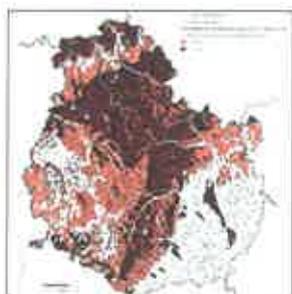
Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ? Si je reprends la définition un peu historique de l'agrivoltaïsme, c'était bêtement une superposition de panneaux solaires et de cultures. Il n'y avait pas du tout de logique d'interactions entre les panneaux et la production agricole. La nouvelle définition de l'ADEME est : valoriser les complémentarités et les synergies entre les panneaux et les cultures. C'est-à-dire que, sur une même surface, la logique d'installation des panneaux doit être au service de la production agricole. Les technologies dont je vais vous parler aujourd'hui sont complémentaires. On a les haies de panneaux verticales développées par Total Énergie. Ce sont des haies de panneaux qui mesurent 3 mètres de haut. Vous imaginez une haie : on prend le soleil du matin côté est, le soleil du soir côté ouest, donc une courbe de production en M. À l'inverse, on a des ombrières qui sont développées par TSE. Vous en avez un exemple en Haute-Saône, au nord de Vesoul, à Amance, où un démonstrateur a été inauguré sur 3 hectares. Là, on a des *trackers* qui vont suivre le soleil sur la journée, donc une courbe de production en cloche. Si je superpose les deux courbes, j'ai tendance à lisser la production d'énergie sur la journée par rapport à la demande. Et le meilleur moyen de stocker l'énergie qui, en plus, est alternative, c'est de ne pas la stocker ! Donc, de base, dans notre schéma de production d'électricité, il faut essayer d'être le plus varié possible dans les périodes de fourniture sur la journée, de façon à être le plus en face de la demande.

C'est là une logique intéressante qui explique pourquoi nous avons retenu deux technologies complémentaires pour l'agrivoltaïsme.

Développement de projets agrivoltaïques



➤ **Éléments de doctrine DDT 21**



- **Technologies** pensées pour l'agriculture
- Des projets **collectifs et cohérents**
- Des technologies **réversibles**
- Produire des références via les **démonstrateurs**

Le potentiel de sol, un critère qui cible les zones prioritaires pour les installations agrivoltaïques



Session CA39 25/11/2022

Je vais revenir sur des éléments de doctrine. La DDT¹⁸ de Côte d'Or a été précurseur en matière de développement de projets agrivoltaïques et ce pour des raisons historiques puisqu'il y avait des projets assez conséquents de poussés et, du coup, il a fallu réagir vite parce que finalement, cela allait dans le sens de dire qu'on allait mettre 500 hectares de panneaux chez un agriculteur et tant pis pour les autres puisque le quota sera atteint. Ceci nous a énormément servis, au niveau de la coopérative, car au nom de cela, on a pu dire non directement à des énergéticiens en disant que le modèle qu'ils proposaient n'était pas en promotion directe de l'agriculture et n'était pas sur un modèle collectif alors que c'est ce qu'on défend quand on est dans une coopérative. La dernière réunion que nous avons eue avec la DDT date d'il y a un mois et demi maintenant, on y parlait de redéfinir la doctrine, la doctrine qui dit justement qu'il faut que l'agriculture ait toute sa place et que ce ne soit pas une suppression de l'agriculture pour mettre des panneaux. On a tous connaissance de dossiers un peu alibis où, parfois, on met des panneaux, on lâche quatre moutons et on dit qu'on fait de l'agriculture, sans vraiment regarder la production qu'on a *in fine* sur la parcelle. Nous, nous ne voulons pas de cela. Soit cela s'associe à un projet de diversification, que ce soit un moteur de la transition agricole ou que ce soit un moyen d'améliorer la production, mais en restant sur une logique de production qu'on avait avant afin de ne pas sacrifier la production alimentaire pour la production d'énergie. Il y a trois points que nous avons remis en avant auprès de la DDT et je pense qu'il y a maintenant de la résonance là-dessus. Le premier, c'est la technologie. C'est le plus facile à voir. S'il y a une technologie à 5,50 mètres de haut avec des panneaux pour pouvoir passer un tracteur ou une moissonneuse-batteuse avec 27 mètres d'écartement entre les poteaux, on est sur une logique qui permet au maximum à l'agriculteur de faire son métier sous les panneaux. Si on est dans une logique où on se dit que quand il y a des problèmes de gel tardif, on met les panneaux à plat pour avoir un effet couvert et pour ainsi limiter le coup de gelée à un moment critique et en début de matinée, c'est intéressant.

¹⁸ Direction départementale des territoires

Quand il pleut, que les panneaux se mettent à la verticale et que la pluie tombe de manière régulière partout, c'est encore quelque chose où on voit que cela a été pensé pour l'agriculture. C'est cela la clé d'entrée, donc de dire qu'il faut que la technologie soit pensée pour l'agriculture et qu'on n'adapte pas la culture en fonction de la technologie qu'on met dedans. Le deuxième point, c'est le côté collectif des projets. Aujourd'hui, on a des approches qu'on ne connaissait pas avant, un peu en grappe d'agriculteurs. Aujourd'hui, l'un des gros problèmes de l'agrivoltaïsme, c'est le raccordement. Il y a ce problème dans tous les départements de Bourgogne Franche-Comté. Il y a des postes sources qui sont souvent saturés, ce qui veut dire qu'il n'y a pas toujours de la place. Ils sont répartis de manière un peu inégale dans le paysage. Et parfois, il n'y a tout simplement pas de poste source. On sait que c'est ce qu'il faut pour que ces projets soient rentables, d'autant plus que, si on veut qu'il y en ait un peu chez chaque agriculteur, ce ne sont pas des gros projets à chaque fois. Du coup, dès qu'on est un peu loin du poste, c'est forcément économiquement le moins rentable. La logique de grappe est donc bien parce qu'en fait, c'est un partenariat avec l'énergéticien qui dit qu'il construit un poste source, il faut que dans un rayon de 15 kilomètres, il y ait 150 ou 200 hectares de projets chez 15 à 20 agriculteurs qui auront entre 10 et 15 hectares d'ombrières. On a par exemple un projet de la grappe dans le nord de la Côte d'Or. Là, ce qui est bien, c'est qu'il y aura tout de même un enjeu paysager avec ces panneaux. Ce n'est pas une éolienne. C'est sûr qu'il faut arriver à quelques centaines de mètres du champ pour commencer à voir les panneaux. On ne les voit pas à des kilomètres. Néanmoins, si c'est en vis-à-vis d'un village, on se doute bien qu'une ombrière ne plaira pas à tout le monde. Il va donc falloir être intelligent dans la manière de placer ces panneaux pour ne pas avoir ce genre de souci de base. L'avantage de travailler en grappe, c'est que, comme il faut une distance moyenne au poste source central, si on arrive à avoir des parcelles qui ne sont pas trop éloignées du poste, qui sont bien placées, le jour où on a une parcelle qui, pour un agriculteur donné, est trop en vis-à-vis des riverains, on peut la mettre un peu plus loin parce qu'on travaille sur une moyenne, ce qui nous donne de la souplesse pour l'ensemble des projets qui, individuellement, n'auraient pas été réalisables. C'est là quelque chose d'intéressant. Dans la salle, il y avait à peu près autant d'agriculteurs au mois de juin qu'il y a de personnes ici, dans cette salle aujourd'hui. Nous avons eu des retours intéressants. Nous avons eu des polyculteurs-éleveurs qui nous ont dit qu'avec les gros coups de chaud qu'on a eu fin juin, avec 12 hectares de panneaux, ils lâchaient leurs vaches en priorité sous les panneaux pour qu'elles soient à l'ombre. Ils savaient qu'elles seraient mieux car ils les voyaient souffrir dans les prés. Un céréalier nous a dit qu'il s'était rendu compte qu'il avait un impact environnemental et qu'il aimerait bien compenser cet impact en étant positif sur sa production d'énergie à la ferme. Ce qui était intéressant aussi comme vision. Un maraîcher nous a dit qu'il avait des cultures qui affectionnaient le semi-ombrage, qui n'aimaient pas le plein soleil, qu'il avait des problèmes de brûlure et que sa production n'était pas régulière. Donc s'il avait cela sur sa structure, il savait ce qu'il allait mettre dessous. C'était donc intéressant puisque nous avons eu tout un tas de réactions différentes d'agriculteurs qui se projetaient. Il y a un côté dont on ne parle pas assez et c'est hyper important pour moi, sachant que je suis fils d'agriculteurs, que mes parents sont éleveurs laitiers. Je me dis que si on commence à mettre des panneaux, qu'on bétonne partout, on ne retrouvera jamais les parcelles agricoles qu'on a connues. Là, c'est un point très important, c'est le côté réversible des installations.

Des technologies complémentaires sur le plan agricole et énergétique

1 ha
85% culture
0,25MW installé

1 ha
90% culture
0,30MW installé

De nouvelles technologies pour toutes les exploitations

Panneaux tracteurs, tables au sol
Élevage, petits fruits, irrigation ...

Session CA39 25/11/2022

Des technologies complémentaires sur le plan agricole et énergétique

1 ha
85% culture
0,25MW installé

1 ha
90% culture
0,30MW installé

De nouvelles technologies pour toutes les exploitations

Panneaux tracteurs, tables au sol
Élevage, petits fruits, irrigation ...

Session CA39 25/11/2022

On est essentiellement sur ce qu'on appelle des pieux battus, donc des systèmes vibrés. Sur l'ombrière que je vous ai montrée, pour avoir 5,50 mètres, il faut pousser des piquets jusqu'à presque 10 mètres de profondeur, c'est-à-dire qu'on va loin. Je me demandais comment cela allait se passer sur les plateaux, avec de la dalle à 25 centimètres ou encore de la dalle fissurée, sachant que le problème est le même. Ils nous ont dit qu'ils avaient de gros brises-roche pour faire le trou et qu'au final, plus c'est dur, plus c'est stable. Finalement, ils sont plus embêtés sur des terrains un peu mouvants. Ils savent creuser dans le dur, ce n'est pas un problème. Ce que je trouve intéressant avec les panneaux verticaux, c'est qu'on voit bien que ce sont des piquets comme nous aurions planté des piquets d'acacia tous les 2,50 mètres. La seule chose, c'est qu'ils ont fait une tranchée au bout pour passer les gaines électriques de raccordement, avec des onduleurs au bout.

Mais en quelques jours, si on arrache tous les poteaux, on revient à la parcelle telle qu'elle était. Il faut vraiment aller voir la parcelle pour s'en rendre compte. Il y a un autre point sur lequel je voudrais vraiment insister et je vais aussi axer ma présentation là-dessus, c'est le côté démonstration. On ne peut pas pousser quelque chose en disant que c'est LA solution sachant que personne n'a de recul sur ces technologies et sur le comportement que cela aura en parcelles agricoles. C'est important de se dire qu'il faut être capable de produire des références techniques en amont, arriver avec humilité sur ces technologies-là, se dire qu'on ne va pas cultiver directement de façon nickel là-dessus, qu'il faut donc déjà avoir des représentations de ces technologies maintenant pour commencer à expérimenter dessous, se rendre compte si c'est vraiment intéressant ou pas pour l'agriculture et surtout se dire qu'il y a peut-être des variétés qui sont plus adaptées à l'ombrage. Il y a peut-être des techniques qui iront mieux par rapport à ces conditions, à ce milieu particulier que l'on va créer. Ce sont peut-être des opportunités pour certaines cultures qu'on ne peut pas faire. On parlait des abricotiers et il y en a déjà qui m'ont dit que s'ils mettaient de l'abricotier sous ombrières, le fameux degré qui leur manquait, ils arriveraient peut-être à aller le chercher en ayant ce genre de production. C'est une production à valeur ajoutée, donc intéressante. Avec 12 hectares comme cela sur son exploitation, si les enfants reprennent la ferme derrière, il y a déjà quelque chose qui tourne avec un loyer pour l'énergie et avec une production intéressante. Quand on s'endette sur 25 ans et que les enfants reprennent la ferme, c'est intéressant d'aller à la banque en ayant déjà quelque chose de sécurisé à côté. Cela va dans la logique de diversification des productions de l'exploitation. Ces démonstrateurs ont trois rôles. Ils ont un rôle de production de références techniques et de validation de la performance qu'on sort quand on est sous des panneaux par rapport à 100 panneaux. Ils ont un rôle de vitrine par rapport au grand public, aux élus, à tout le monde, mais aussi aux agriculteurs quand on les emmène voir les démonstrateurs pour qu'ils se rendent compte eux-mêmes. Ils ont aussi un rôle d'itératif design, ce qui veut dire qu'on va se planter sous ces démonstrateurs, réajuster la stratégie et quand on va arriver, dans 5 ans, avec les premiers projets d'agriculteurs, on aura des éléments concrets à leur donner sur ce qu'il faut faire et ne pas faire. Déjà une première chose concernant une ombrière : la construction de l'ombrière et l'implantation des poteaux. L'agriculteur avait une prairie de 5 ans à Amance qu'il avait laissée. Je peux vous dire que ceux qui n'ont pas de prairie en historique, on leur fera semer une prairie au moins l'année d'avant pour avoir une couverture végétale au moment de la construction. Quand bien même ils font attention à stabiliser une plateforme le temps du chantier, le matériel tourne, ce qui fait du passage et on est parfois en conditions humides et il y a des échéances sur le chantier. Donc si on ne veut pas que la parcelle soit trop abîmée, c'est bien d'avoir un couvert végétal implanté. C'est un conseil que l'on peut donner.

Produire des références techniques et scientifiques

Il y a trois démonstrateurs en Bourgogne Franche-Comté aujourd'hui puisque la construction de celui-ci à Verdonnet, qui est une ombrière comme celle-ci mais en situation « argilo-calcaire superficiel », démarrera la semaine prochaine pour, à peu près, 6 mois de chantier. Normalement, on devrait récupérer la parcelle pour la démonstration fin juin. Le service technique pourra rentrer dans la parcelle fin juin. À Channay, cela fait déjà un an qu'on a différentes cultures sous les panneaux. À Amance, on a commencé par semer du soja à la fin du mois de mai. Les travaux se sont terminés au 15 mai. Nous avons eu deux semaines pour essayer de rétablir l'état du sol, faire un diagnostic de tassement parce qu'on est dans des conditions plutôt limoneuses ou argilo-limoneuses, on a donc fait des profils dans les différentes zones de sol pour aller voir l'état de compaction. Honnêtement, le service technique aurait conseillé de ne pas mettre de soja et de redresser la structure du sol pour implanter un blé à l'automne. Mais il y a toujours une logique de vitrine aussi, on avait donc un peu des pressions pour dire qu'il fallait mettre du soja pour qu'on ait quelque chose à voir le jour de l'inauguration. Parce que si c'est un sol nu, ce ne sera pas très intéressant. On a mis du soja et on a attiré l'attention sur la validité scientifique des choses parce que ce n'est pas ce qu'aurait fait un agriculteur dans son contexte d'exploitation.

Produire des références techniques et scientifiques

On l'a fait et les résultats ont été plutôt intéressants, c'est-à-dire qu'on a vu qu'il y avait des zones qui étaient marquées par le tassement, mais, cependant le soja

s'est super bien développé sous les panneaux ! Quel est le principe d'un démonstrateur ? C'est assez simple, c'est une partie avec panneaux et quand j'attaque ma bande, sachant que ce sont des essais en grandes bandes, on passe donc avec du matériel d'agriculteur et on poursuit en dehors des panneaux afin de pouvoir comparer une situation témoin sans panneau et une situation avec panneaux. On est donc tout le temps en train de comparer la situation avec et sans panneaux. Cela étant, il y a des petits problèmes techniques qui se posent. Quand on est à son bureau, on ne les voit pas forcément. Une fois que j'ai continué avec mes 8 mètres de bande, je prolonge la bande enherbée que j'ai semée au pied des poteaux ou est-ce que je complète avec de la culture devant ?

Là, c'est une vraie question que nous nous sommes posée et il fallait absolument compléter avec de la culture parce que si je prolonge mes bandes enherbées, je compare un système panneaux avec bandes enherbées au sol qui ont un impact sur la production, avec un système qui a des bandes enherbées tous les 12 mètres, ce qui n'est finalement pas le système classique qu'on rencontre chez nos agriculteurs. Il fallait donc absolument essayer de s'approcher au maximum d'un paysage classique qu'on rencontre en agriculture. Il a donc fallu aller resemer avec un semoir moins large les interbandes pour arriver à compléter. Il est important que ce travail soit encadré et qu'on définisse le protocole. Il y a donc un peu de logistique terrain à faire pour que cela se passe bien. Là, c'est intéressant parce qu'il y a deux essais en un. On s'est finalement posé la question du couvert à planter au pied des poteaux. Vous avez 1 mètre de bandes enherbées de chaque côté des lignes de poteaux verticaux, que met-on comme couvert ? On s'est donc demandé ce qu'on attendait d'un couvert implanté au pied de ces poteaux. On attend déjà qu'il pousse, qu'il s'installe vite, qu'il couvre bien, de ne pas avoir des rumex qui poussent dans les trous et être tout le temps en train de les chasser. On attend que cela ne pousse pas trop. Si ça pousse trop, sachant que les panneaux sont à 80 centimètres de garde au sol, on a un problème de productibilité énergétique au pied des poteaux et surtout, cela vient à graines et l'agriculteur doit intervenir. Le but était donc de n'avoir pas plus d'une tonte par an, voire deux si jamais c'est une année poussante, avec un couvert qui se maintienne dans le temps, donc qu'on ait une logique comme on en a parfois pour les mélanges fourragers avec des espèces colonisatrices qui s'installent vite, puis des espèces un peu plus lentes mais qui restent longtemps, qui sont capables de prendre le relais. Ceci pour se dire qu'on n'a pas à resemer tous les deux ans le couvert au pied des poteaux, qu'on le met pour 10 ans. Il y avait donc cette logique-là pour minimiser le coût, l'entretien par l'agriculteur et, en même temps, maximiser les services, ceci pour avoir également un suivi. Comme on est sur des bandes qui sont peu perturbées à part la tonte, ce sont des refuges à pollinisateurs, des refuges à carabidés, ce sont aussi des bandes d'adventices, on peut donc avoir des infestations. Il faut donc regarder aussi ce qu'il en est. On a donc un suivi avec l'INRAE¹⁹, des relevés de flore réguliers. On a fait le point « zéro » pour regarder où on en était. Un suivi des pollinisateurs va se mettre en place, un suivi des carabes également pour regarder l'intérêt de ces bandes. Mais on se demande, vu ce qu'on nous demande en termes de SIE²⁰ aujourd'hui, si diluer dans l'espace via ce genre de projet n'est pas intéressant. Aujourd'hui, les publications au niveau des carabes montrent qu'il y a bien des effets de régulation sur les populations de limaces. Ils disent que c'est à une distance de 15 à 20 mètres de la zone de la

¹⁹ Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

²⁰ Surfaces d'intérêt écologique

bande. Si on met des bandes tous les 15 mètres, on est normalement en train de favoriser ces régulations dans la parcelle agricole.

Monsieur Frédéric Demarest

Est-ce que vous avez mesuré le temps, avec une tonte entre les poteaux ?

Monsieur Martin Lechenet

Oui. Là, l'agriculteur le fait, mais on réfléchit déjà à des systèmes de bras déportés avec escamotage pour passer les poteaux et faire cela d'un coup. La question est donc de savoir, s'il y a un projet collectif, si on peut l'avoir ensemble et faire cela. On évalue tout cela et cela rentre dans le modèle économique, même dans la logique noyée avec les énergéticiens.

Cet entretien, il ne faut pas le négliger dans le travail de l'agriculteur. On a une dizaine de couverts différents que l'on compare, ce qui nous donne vraiment un visuel de ce qui marche et de ce qui ne marche pas. Nous avons demandé à Natura'Lis, une filiale qui fait de l'espace vert, de nous donner ses couverts. Ils ont des couverts spécifiques qu'ils font pour la SNCF²¹, où ils ne doivent pas avoir des plantes qui montent trop par rapport au rail et à l'entretien. On a donc récupéré ce couvert pour le mettre là et voir comment cela se passait. Après, on a plein de mélanges fourragers classiques que vous connaissez, des mélanges de trèfles, des graminées légumineuses pour voir comment cela se comporte. On a donc toute une déclinaison et on va noter aussi la fréquence de fauche de l'agriculteur sur ces différents couverts. On l'a installé au printemps l'année dernière et on a demandé à Jean-Philippe de noter que s'il en avait une qui n'était pas trop grosse et qu'il pouvait laisser, de ne pas la faucher en même temps que les autres qui sont plus hautes et de bien nous dire laquelle qu'il avait fauché trois fois, laquelle il avait fauché deux fois afin que nous puissions évaluer l'atteinte de l'objectif qu'on donnait aux couverts au pied des poteaux. Donc là, c'est juste pour l'enherbement au pied des poteaux. Après, sur la partie cultures, la question qui se pose est de savoir quelle culture mettre entre les panneaux pour maximiser les performances de son système. Quand on a des panneaux comme ceux-là, avec 80 centimètres de garde au sol, on oublie le tournesol qui ferait de l'ombre sur les panneaux. Il y a donc forcément une contrainte par rapport aux cultures que l'on peut mettre. Cette année sur l'essai, on avait du blé, de l'orge, de la lentille, une luzerne semée en sous-couvert, de l'orge qui est là aujourd'hui, qu'on a pu tester. On a aussi mis du lavandin et on plantera au printemps prochain du thym et de la sarriette. Pourquoi ? Parce que l'agriculteur –sachant que nous sommes toujours à l'écoute de ce qu'il veut faire sur son exploitation– aimerait bien tester ces cultures-là. On réfléchit un peu à une diversification sur son exploitation. C'est donc aussi en accord avec ce que voulait faire l'agriculteur que nous avons décidé de tester cela. Après, le débouché lavande n'est pas là aujourd'hui, mais cela ne coûte rien d'en mettre une bande de part et d'autre des poteaux pour aller voir comment cela se passe. Et vu le taux de reprise des lavandes, j'ai été agréablement surpris d'avoir déjà des mini-mottes début avril. On a eu un gros coup de sec derrière et elles sont malgré tout quasiment toutes là. On a eu très peu de perte et elles se sont vraiment étoffées, sachant qu'on a tout de même eu une sécheresse importante cet été, avec deux mois sans eau et de bonnes chaleurs. On voit que c'est une culture qui, agronomiquement, se plaît bien dans ce genre de contexte. Mais ce n'est pas ce qui fait la fillère et les débouchés. C'est là où ça bloque aujourd'hui...

²¹ Société nationale des chemins de fer français

Monsieur Emmanuel Rizzi

Est-ce que la maintenance sur les panneaux se fait obligatoirement à pied ?

Monsieur Martin Lechenet

Oui, la maintenance sur les panneaux se fait obligatoirement à pied.

Monsieur Emmanuel Rizzi

Vous dites qu'il faut 1 mètre de chaque côté, mais comment cela se passe-t-il le jour où il y a une maintenance un peu lourde ?

Monsieur Martin Lechenet

Oui, c'est une très bonne remarque. En sachant que les onduleurs sont tous en bout de ligne, il y a donc pas mal de maintenance qui se fait en bout de ligne. Mais c'est vrai que s'il y a un panneau à changer, on est obligé d'intervenir après et la question est de savoir si on attend que la culture soit récoltée pour intervenir et avoir du coup moins de productible. Normalement, on n'a pas le droit de matraquer la culture, mais derrière, il y a un problème de production. On ne rentre donc pas, comme cela, dans la parcelle, sauf s'il y a un problème de danger immédiat par rapport aux panneaux, mais je ne vois pas ce qu'il pourrait y avoir...

Monsieur Emmanuel Rizzi

Les panneaux sont-ils indépendants ?

Monsieur Martin Lechenet

Si on change un module, on remet un panneau, on le reconnecte, sachant que tout est en série et que ça va jusqu'à l'onduleur.

Monsieur Emmanuel Rizzi

S'il y en a un qui casse, on n'est pas obligé de le changer pour que les autres continuent de fonctionner ?

Monsieur Martin Lechenet

On peut le débrancher et le changer. Cependant, s'il y en a un qui casse, cela impacte peut-être la production des autres. Mais là, je ne peux pas vous répondre car je ne sais pas.

Monsieur François Lavrut

Je vous propose d'aller jusqu'au bout de la présentation avant d'ouvrir le débat.

Monsieur Martin Lechenet

Oui, tout à fait. Pour répondre à la question, quand on dit « conception et évaluation », on fait chaque année le bilan et on se demande ce qu'on va mettre l'année suivante. C'est comme l'agriculteur, on n'a pas un protocole tout fait et on continue comme ça même si on va droit dans le mur. On est en boucle de progrès. Si on voit que la luzerne est belle, on peut la garder 3 ans. Si on voit qu'elle ne fait rien, on la culbute et on met un blé derrière. On n'est pas en train de dire que comme on a dit 3 ans de luzerne, on fait 3 ans de luzerne, on peut réajuster. J'ai mis quelques petits éléments de retour que nous avons déjà, notamment sur les panneaux verticaux de Channay et un peu sur les ombrières depuis quelques mois.

Démonstrateurs, premiers éléments de résultat

Analyse météorologique

Next2Sun – Total Énergies

- o Effet brise vent : - 14 Km/h
 - o Réduction de l'évapotranspiration ?
 - o Diminution du risque de verse ?
 - o Limite l'impact des gels tardifs
- o Légère augmentation de la température entre les panneaux : +1,7 °C

Ombrière – TSE

- o Diminution du stress hydrique du sol à 30 cm :
 - o Plus forte humidité sous ombrière
 - o En moyenne : -3,5 °C
- o Diminution du stress thermique :
 - o TMAX : Ombrière-Témoin = 1,2 °C
 - o En moyenne : -0,5 °C
 - o Somme de température au 15 août :
 - o - 27 Jours sous ombrière
 - o 2 jours de différence
- o Hétérogénéité du rayonnement

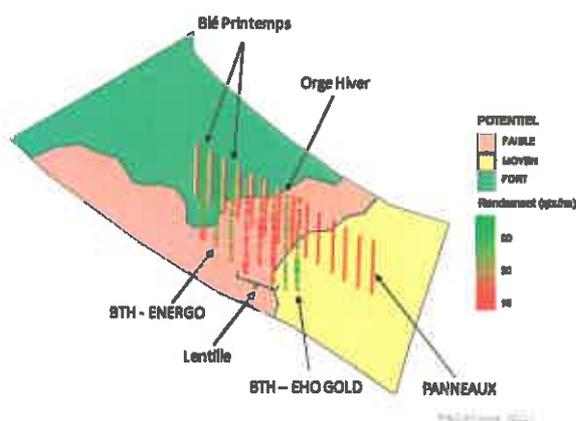


Session CA39 25/11/2022

Globalement, sur les panneaux verticaux, on mesure un peu ce qu'on attendait. Il n'y a pas un ombrage phénoménal, il n'y a pas un effet de couverture sur des panneaux verticaux. Il y a de l'ombre portée, mais finalement, cela ne change pas énormément l'impact direct du rayonnement. En revanche, on a bien noté un effet brise-vent et ça, on le sent. Quand on va en conditions hivernales et qu'il y a un vrai couloir de vent, on préfère se mettre entre les lignes de panneaux qu'en dehors. On le ressent clairement par rapport au vent. C'est pour cela que j'ai mis des points d'interrogation, c'est parce qu'on n'aime pas communiquer sur une année de mesures. On attend d'avoir un peu de validation, de voir les choses sur plusieurs années. On attend d'avoir quelques années de recul. Cela pose la question de la diminution du risque de verse. On n'a pas eu de verse dans le témoin cette année, je ne peux donc pas vous dire. La limite de l'impact des gels tardifs n'a pas été un problème majeur sur cette zone-là cette année. Cependant, on a noté une légère augmentation de la température entre les panneaux. Ce qui veut dire qu'en période de forte chaleur, donc en plein été, on a noté que les panneaux emmagasinaient un peu de chaleur et qu'il y avait un rayonnement un peu plus fort entre les lignes. On a des capteurs connectés qui font qu'on le voit. Il suffit de faire une courbe et on voit qu'à certains moments, on a des pics de chaleur un peu plus intenses, alors qu'on a de l'ombre sur une partie du végétal. Toute la bande prend de l'ombre au moins une fois dans la journée. C'est-à-dire que le matin, on voit que l'ombre reportée va toucher notre ligne de poteaux et, le soir, c'est dans l'autre sens. Sur la partie ombrières, j'ai indiqué « diminution du stress hydrique », mais il faut à nouveau mettre un point d'interrogation. On a noté, sur les sondes densimétriques, qui mesurent le dessèchement du sol, une humidité maintenue plus importante. Ce n'est pas pour autant que la plante a moins souffert du stress hydrique. C'est-à-dire qu'on n'en est encore pas à la conséquence sur le végétal. On est juste sur une mesure de l'état hydrique du sol et on peut dire que ce jour-là, l'humidité était plus forte sur les ombrières et qu'en moyenne, sur le sol, on avait une température du sol qui était un peu inférieure, un réchauffement du sol qui était aussi plus faible. Par rapport au stress thermique, on a en moyenne un peu plus d'un degré d'écart entre la partie sous panneaux et la partie témoin.

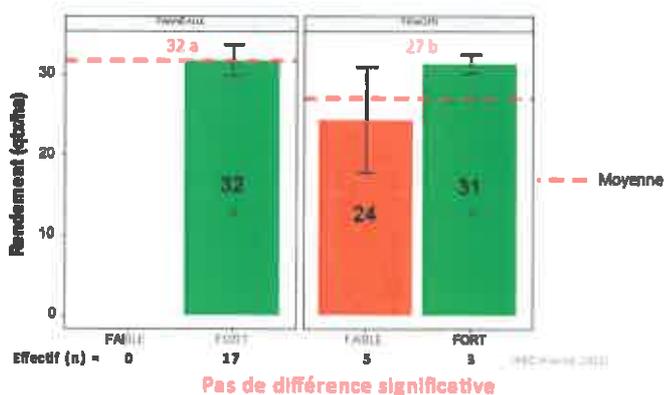
Ce qui est intéressant car, au niveau des températures maximales, on a un effet d'écrêtement des températures maximales et un effet de baisse de la température moyenne. On s'est dit qu'il pouvait y avoir un décalage des states potentiellement, c'est-à-dire qu'avec les panneaux qui couvrent, le soja prend moins de degrés-jour potentiellement, qu'on allait donc décaler nos states. Finalement, on s'est rendu compte qu'au 15 août par rapport au semi du soja qui était au 1^{er} juin, il n'y avait que deux jours de différence. Et finalement, on a tout récolté le même jour avec la moissonneuse. Comme la moissonneuse déployée mesurait 5,50 mètres de haut au point le plus haut, on se demandait si cela allait passer. Nous n'en avons pas encore totalement la certitude, mais en fait ça passe très bien. La moissonneuse n'a eu aucun problème, même au bout. On a tout récolté le même jour et, curieusement –et c'était une bonne surprise- la régularité et l'homogénéité de maturité était parfaite sous les panneaux également. Nous n'avons donc pas eu de problème technique du tout. Je vous ai indiqué quelques résultats.

Présentation des résultats – analyse de la production

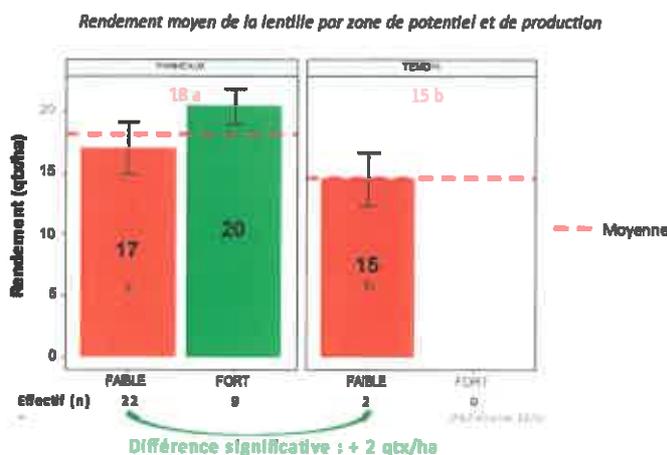


Présentation des résultats – analyse de la production

Rendement moyen du blé tendre d'hiver par zone de potentiel et de production



Présentation des résultats – analyse de la production



Session CA39 25/11/2022

Comment fait-on quand on fait de l'essai grandes bandes ? Et là, je trouve que c'est une force du service. C'est qu'on a des jeunes data-analystes qui sont spécialisés dans l'analyse spatiale, ce qui veut dire qu'on va récupérer les cartes de rendement des machines et on va analyser la répartition de la production sur toute la longueur de la bande. Bien entendu, avant de mettre l'essai, quand Total est venu nous voir pour discuter de l'essai, sachant qu'ils avaient déjà leur plan pour mettre des panneaux, on leur a dit que, comme ils allaient comparer avec et sans panneaux, il fallait voir quel était le potentiel dans les zones. Il y a en effet de l'hétérogénéité dans cette parcelle. Quand on fait un essai, on peut vite dire des choses qui sont en fait des effets du potentiel et croire que c'est un effet des panneaux. On a donc fait une cartographie du sol, c'est-à-dire qu'on passe en quad avec un conductimètre en conditions d'hiver et on mesure les hétérogénéités du sol. La conductivité ne donne pas plus d'informations que cela, cela ne donne pas le potentiel. Ensuite, il faut aller faire un diagnostic dans chaque zone de la réserve utile et c'est là où on peut caractériser les niveaux de potentiel. À l'écran, vous voyez sur la partie lentilles qu'il y a beaucoup plus de points dans la situation rouge que dans la situation verte, et inversement sur le blé de printemps. Nous, nous devons l'intégrer dans nos analyses de résultats. C'est-à-dire qu'on va regarder les choses avec et sans panneaux, mais aussi par zone de potentiel pour vérifier que ce qu'on dit n'est pas biaisé par l'effet du potentiel. C'est important. Si nous n'avons rien dit au démarrage, les panneaux étaient plantés et il n'y avait jamais de caractérisation de l'hétérogénéité de la parcelle. Mais si on ne le fait pas sur des grandes surfaces, on passe forcément à côté d'effets d'hétérogénéité au niveau de la parcelle. Vous avez les grands résultats sur les panneaux verticaux de Channay, je ne parle pas des résultats du soja sur Amance où on est toujours en train d'analyser. Je vous donnerai quelques éléments si vous le souhaitez. Vous voyez qu'on n'avait pas de point de potentiel faible à exploiter, sachant qu'on est sur un système en bio. Finalement, l'objectif de rendement est à 30 quintaux en blé sur ces parcelles argilo-calcaires très superficielles. L'objectif de rendement a donc été atteint cette année sur cette parcelle en bio. En potentiel faible, on voit que l'on fait 24 quintaux sur le blé. Il n'y a donc pas de différence entre la bande cultivée entre les panneaux et la bande cultivée en dehors. Mais 15% de la surface est prise par les lignes de poteaux et la bande enherbée.